



---

**PROGRAMME D'ACTIONS  
DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL  
DE KINSHASA 2024 – 2028**







**TEKNOLOJİ VE İNŞAAT ANABİLİM DALI**

**PROJELEME VE ÇİZİM DERSİNİN KURULUŞU VE İZLENİMLERİ  
(2023-2024 - 2024)**

**2024-2024**

## L'INTRODUCTION

Le présent document est le Programme d'actions de l'Électorat Urbain de la Ville de Kinshasa, pour la période allant de 2020 à 2028.

Il constitue la réponse à l'impératif de la Constitution de la République Démocratique du Congo qui impose au son article 178 que le Gouverneur présente le Programme d'actions de son Gouvernement à l'Assemblée provinciale qui évalue les ministres provinciaux, après approbation dudit programme.

Il s'agit, donc, d'une obligation constitutionnelle à laquelle la Ville de Kinshasa est soumise comme elle le serait d'être.

En outre, la grande affluence et l'extension d'une métropole de plus de 15 millions d'habitants demande infrastructures de base, réseau de l'énergie électrique, réseaux d'assainissement des égouts et la mobilisation des moyens à affecter pour répondre au mieux aux attentes de la population. Toute une programmation d'actions dans une approche multidimensionnelle va être effectuée à ce genre d'urgence.

Lors de son discours d'investiture le 14 janvier 2020, le Chef de l'État a affirmé, pour sa troisième mandature, un programme ayant comme piliers 4 engagements majeurs auxquels il initiera des priorités nationales, qui sont :

- La création d'emplois ;
- La protection du pouvoir d'achat des ménages ;
- La sécurité des personnes et de leurs biens ;
- La diversification de notre économie ;
- Moderniser nos services de base et
- Le renforcement de l'efficacité de nos services publics.

Et

- Le rapprochement de nos provinces ;
- Le développement des zones de croissance agricoles et
- L'amélioration de nos villes.

La Ville de Kinshasa, à travers son Électorat, se rattachera indubitablement à cette volonté politique nationale, approuvée par le Président de la République.

Ces engagements de Chef de l'État se traduiront pour la Ville de Kinshasa en 11 axes prioritaires à savoir : renforcement du présent Programme d'actions électorales ; voir ECU Kinshasa ;, réalisés de la manière suivante :

- Santé ;
- Aménagement, Urbanisation et Protection de l'Environnement ;
- Travaux et Bâtiment ;
- Municipalités et Régionalisation ;
- Gouvernance Électorale ;
- Gouvernance Administrative ;
- Développement de la Ville, Amélioration de la Ville et Construction des Bâtiments publics ;
- Éducation et Emploi ;

## 4. Économie et Développement :

Ces deux priorités, respectivement les infrastructures publiques à diversifier financées par la population et aussi le développement durable de la Ville de Kinshasa pour la faire être durable, efficace et habitable.

La problématique du développement de la Ville de Kinshasa requiert ainsi une attention particulière au regard de la portée des politiques qui s'y posent.

Les principaux enjeux à considérer au profit de la Ville de Kinshasa concernent essentiellement :

1. l'accès aux services sociaux de base, à savoir l'eau potable, le logement abordable, l'électricité, l'éducation, la santé et l'emploi ;
2. la création d'emplois pour lutter contre le chômage et ses conséquences, notamment la sé, la banalité et la criminalité ;
3. la construction des ouvrages et équipements collectifs modernes et durables ;
4. la maîtrise de la croissance démographique et de l'étalement urbain pour une meilleure planification du développement de la Ville ;
5. la mobilité urbaine ;
6. la sécurité et le traitement des déchets urbains ;
7. l'entretien et l'aménagement de la Ville en respectant les normes y relatives ;
8. l'approvisionnement et produits alimentaires de première nécessité.

Fais à ces enjeux, la Ville de Kinshasa affiche remarquablement ses atouts et potentialités ainsi que ses contraintes et faiblesses. Malgré une de 7 500 km<sup>2</sup> de superficie, avec une population estimée à plus de 15 millions d'habitants, capital humain inestimable, la Ville de Kinshasa n'est cependant pas suffisamment pourvue de infrastructures modernes.

La situation géographique avantageuse par la présence du Fleuve Congo, qui habite l'établissement de la Ville, présente pour sa part d'importants potentiels agricoles, halieutiques et touristiques.

Kinshasa a aussi l'avantage d'être la capitale politique, administrative et économique du pays, ce qui se fait, de manière d'une attention plus soutenue du Gouvernement Central au des Perspectives et Opportunités Internationales.

Des options stratégiques et innovantes, sont donc à prendre en à leur pour la gestion de la Ville de Kinshasa. Pour une Ville de Kinshasa moderne, résiliente et durable, le Gouvernement de la ville doit se placer au départ de ce challenge.

Pour réaliser ses rêves, le Gouvernement Provincial devra combler son l'appel et l'adhésion des Kinshais et Kinés, du Pouvoir Central ainsi que de ses partenaires afin d'adhérer tous les leaders nationaux.

Un changement de paradigme s'impose donc une optique de rationalisation de sa gestion, afin de la transformer globalement : **RE-ÉDIFIER**.

## LE STAT DES LIEUX 1. GOUVERNANCE

La décentralisation, modal de gestion des affaires publiques pour une forme gouvernementale, est consacrée dans la Constitution de la République Démocratique du Congo, promulguée le 18 février 2006.

Ce principe de base est renforcé par la loi 04/13 du 21 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la décentralisation des provinces. Elle stipule que les provinces ont l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. En outre, elle accorde aux provinces la compétence exclusive dans certaines matières notamment la planification provinciale et locale.

L'état des lieux de la gouvernance de la Ville de Kinshasa peut s'analyser de la manière suivante :

- 1. Gouvernance politique et administrative,
- 2. Gouvernance administrative et judiciaire
- 3. Gouvernance économique et financière.

### 1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La constitution de 2006 confère à la Ville de Kinshasa deux institutions politiques qui sont :

- 1. L'Assemblée Provinciale et
- 2. Le Gouvernement Provincial.

L'Etat n°04/13 du 21 juillet 2008 portant Organisation et Fonctionnement des services publics de la ville de Kinshasa et de ses communes ainsi que l'arrêté n°0001/042/0007 du 06 juillet 2007 portant organisation et fonctionnement du gouvernement de la ville de Kinshasa, tel que modifié et complété à ce jour, organisent le gouvernement politique.

Les failles sont identifiées dans ce secteur de la manière suivante :

- 1. Insuffisance, viciés et vols à main armée ;
- 2. Pertinence des interventions policières et militaires ;
- 3. Equipements de la Police et des Forces de sécurité inadéquats et insuffisants ;
- 4. Absence des hauts cadres de l'Etat ;
- 5. Manque notamment en ce qui concerne les policiers, militaires et autres agents des forces de sécurité.

Les associations à ces problèmes sont entre autres les suivantes :

- 1. Citoyens ;
- 2. Travaillants et associations ;
- 3. Manque essentiellement des agents publics ;
- 4. Personne des associations indépendantes ;
- 5. Publics professionnels des agents publics ;
- 6. Représentants des forces armées dans les mêmes postes ;
- 7. Absence de services ;

- **Telles ressources spéciales de la Ville par la police et les services de protection incendie.**

## **4.2. DÉMONTREMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

De nombreux plus de 600 millions annuels, dans la Ville de Montréal, constituent les services administratifs et administratifs occupés d'ajuster les services urbains.

La Ville de Montréal est soumise à des justifications judiciaires non civiles qui réduisent à compétence nationale. En ce qui concerne la Ville ayant statut de franchise, elle a aussi ses propres justifications civiles et municipales ainsi que d'autres services municipaux rattachés à ces justifications dans les compétences de franchise, selon les cas, à son statut territorial.

Les problèmes majeurs énumérés ci-dessous placent le gouvernement administratif et judiciaire. Il s'agit notamment de :

- **Conflits de compétences avec le pouvoir central et provincial et entre services provinciaux;**
- **Processus de décentralisation non effectif;**
- **Manque de qualifications des agents des services administratifs;**
- **Telles déséquilibres des quelques communes et quartiers;**
- **Manque de maîtrise des affaires de l'administration urbaine;**
- **Inefficacité de l'action de l'administration publique;**
- **Manque de savoirs organisationnels des services;**
- **Impartialité et neutralité des salaires du personnel politique et administratif de la Ville;**
- **Condit des services des salaires, avantages et primes;**
- **Mauvaises conditions de travail des services (infrastructures, équipements, matériel);**
- **Exploitation du patrimoine de la Ville;**
- **Corruption et connexions;**
- **Manque de pouvoir;**
- **Présence d'un personnel au âge de la retraite;**
- **Suppression de services;**
- **Insuffisance d'une justice de proximité;**
- **Le manque dans la distribution de la justice;**
- **Conditions matérielles et de dépenses inappropriées.**

## **4.3. DÉMONTREMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

Le profil de la gouvernance économique de la Ville de Montréal est fortement décliné par le secteur service (services : 75 %) ainsi que le secteur manufacturier (production industrielle : 18 %) et enfin le secteur primaire (agriculture, élevage : 7 %).

En matière des finances publiques, la Ville de Montréal s'est décliné d'un arsenal juridique international à son service. Il s'agit de :

- **L'État n° 001-001 du 20 janvier 2008 portant création et fonctionnement de la Commission générale des Revenus de Montréal (CGRM);**



- L'État a (MCM) de 11 janvier 2008 fixant les priorités relatives aux impôts, taxes et droits relatifs à la ville
- L'État a (MCM) de 19 novembre 2011 fixant les règles relatives aux marais publics d'intérêt provincial et local
- L'ordonnance (MCM) de 10 février 2012 relative à la réorganisation des rôles, organisation et fonctionnement de la SPFL

Malgré toutes ces dispositions, la mobilisation des ressources financières et l'investissement des dépenses ne sont pas à la hauteur des attentes.

Notamment à cause des problèmes relatifs qui sont récurrents dans ce secteur :

- Faiblesse des recettes publiques ;
- Déficit de la règle financière relative ;
- Non-respect de notre obligation de la MCM ;
- Absence gestion des ressources ;
- Non-respect de la chaîne des dépenses et des recettes ;
- Fonctionnement de la ville ;
- Non-respect de la loi sur les marchés publics ;
- Non-qualification du personnel.

La faiblesse générale et l'absence des recettes sont les principales causes de cet état des lieux.

Pour l'optimisation de l'état des affaires et des investissements, il existe des structures appropriées qui s'occupent de la réglementation de l'état des affaires dans la ville de Kinshasa telles que les ministères de l'Économie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ainsi que des organisations étatiques comme la BCE, la BCCM, la FIC...

Cette partie ailleurs, un dialogue organisé et continuera d'être installé dans ce domaine. Il s'agit entre autres de :

- Faibles recettes fiscales ;
- Multiplicité des taxes ;
- Accès difficile aux crédits bancaires ;
- Non-respect de la monnaie des prix ;
- Fiscalité ;
- Transparence administrative et fiscale.

## 2. PROFIL ECONOMIQUE

### 2.1. Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture se pratique d'une façon extensive sur l'espace ouvert. La culture maraîchère est la plus courante dans les villages de Kinshasa, de Ngali et de la région littorale.

Les services essentiels pour les problèmes ci-après :

- 1. Application des techniques agricoles (productivité limitée) ;
- 2. Faible rendement des cultures ;
- 3. Utilisation des techniques culturales traditionnelles ;
- 4. Insuffisance d'intrants agricoles ;
- 5. Insuffisance des infrastructures, équipements de conservation, de matériel agricole, de stockage et de commercialisation des produits ;
- 6. Insuffisance des structures d'amélioration des producteurs ;
- 7. Non maîtrise de l'eau pour l'irrigation et le drainage.

Ces problèmes sont corrélés aux causes ci-après :

- 1. Insuffisance des investissements agricoles des terres ;
- 2. Faiblesse administrative ;
- 3. Faiblesse des sols ;
- 4. Sous-technologie ;
- 5. Insuffisance de financement ;
- 6. Concentration sur les produits vivriers, des produits d'élevage et des poissons saupés.

L'élevage à Kinshasa est pratiqué à petite échelle par des initiatives privées. On trouve quelques fermes d'élevage de grand éleveur au Plateau de Kinshasa.

Cependant, il existe quelques fermes agricoles semi-industrielles dans notamment (Lindi, Minda Lindi, Minda...).

Ces problèmes se peut résoler :

- 1. Insuffisance d'intrants de pêche et d'élevage ;
- 2. Sous-équipement des matériels de travail ;
- 3. Manque des pêcheurs qualifiés ;

Services existants de la ville : élevage de Kinshasa où l'on vendait les animaux d'élevage en provenance de Kinshasa et Kongo central pour abattage.

La pêche est artisanale et présente une faible productivité. Les activités se déroulent de l'île Malindi jusqu'à Malindi.

### 2.2. Mines

Le secteur des mines est encore inexploité jusqu'à ce jour. Le sol de Kinshasa ne produit que des matériaux de construction tels que les marbres, les granites, l'argile et le sable. Leur présence sur le sol de Kinshasa est un atout majeur pour les investissements et infrastructures modernes et immédiates.

Les principaux problèmes du secteur sont :

- Pollution sonore et atmosphérique ;
- Manque de la multitude d'opérateurs de ces services (particulier des espèces) ;
- Manque d'investissement des acteurs du secteur.

On recense de nombreux comptoirs d'achat et de vente des méduses présentes en grande quantité l'intérieur du pays.

### 3.3. Industrie

Depuis un laps de temps, le pool industriel de Mindanao se reconstruit légèrement après les pillages des années 80 et les différents conflits armés en vue à la faveur de l'amélioration de climat des affaires.

On y trouve ainsi des industries manufacturières, agro-alimentaires, pharmaceutiques, chimiques, de construction etc. Cependant ces industries travaillent majoritairement avec des matières premières venues d'elles-mêmes, ce qui dépendent majoritairement sur la productivité du secteur.

Les problèmes identifiés dans ce secteur sont :

- Faible production de l'industrie ;
- Faible engagement des entreprises dans ce secteur ;
- Manque, délabrement et détérioration des infrastructures industrielles ;
- Faible financement des entreprises ;
- Lourdeurs administratives et bureaucraties ;
- Faible efficacité et non-respect des lois et taxes ;
- Non-complémentarité des industries locales.

### 3.4. Commerce

Le commerce est l'activité préférée de la grande majorité de la population de Mindanao. Il est exercé en grande partie par les PME après de 80000 unités disséminées le secteur informel marquant à près de 800 établissements à l'administration fiscale. Ces deux des choses a une incidence négative sur les ressources financières de la ville de Mindanao.

Les problèmes identifiés dans ce secteur sont les suivants :

- Corruptions ;
- Accès difficile aux crédits bancaires ;
- Délabrement de l'économie ;
- Insuffisance des services de contrôle des prix et de la qualité des biens et services ;
- Manque aller en situation d'investissement du secteur ;
- Concurrence des agents.

## 2.8. Tourisme

Le tourisme se présente comme une activité qui favorise les relations entre les hommes. Il occupe un caractère important au niveau économique, social, culturel et environnemental.

La ville de Niamea compte plusieurs sites touristiques d'agréments et de loisir dont la large situation et la qualité des services peuvent contribuer au développement socio-économique, culturel et au renforcement de l'unité nationale.

Autres éléments, on peut citer le sanctuaire de Niakhalé, le Jardin botanique de Niamea, le Jardin zoologique de Niamea, le Lac de la Vallée, les jardins de Niamea, les Parcs animaliers de la Vallée de Niamea, le réservoir de Niamea-Niamea, etc.

En dépit de ses potentialités exploitables, le tourisme à Niamea reste à un niveau embryonnaire et nécessite l'implication de l'Etat et/ou des investisseurs nationaux pour promouvoir ce secteur.

Ces problèmes, on peut dire :

- .. Absence d'une politique de tourisme ;
- .. Absence de soutien aux initiatives privées en la matière ;
- .. Faible promotion de l'écotourisme ;
- .. Manque de managers touristiques appropriés ;
- .. Insuffisance d'infrastructures d'accueil touristique.

La table ronde accordée par les autorités sur le secteur en est la principale cause.

## 2.9.2.3. Santé

La ville de Niamea présente un profil social très inégalitaire, qui se traduit par l'accès aux services sociaux de base, à savoir, l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, l'assainissement et le logement sociale pour problèmes.

Ce profil est caractérisé par la pauvreté, les inégalités, les disparités dans les conditions de vie entre les différents secteurs de la population.

## 2.1. Education

L'état du secteur de l'éducation dans la ville de Niamea révèle une situation déplorable au niveau de primaire.

Il est reconnu un nombre important d'écoles supérieures et universitaires sans public qui existe.

Il est fait mention des problèmes suivants :

- .. Déficit de capitaux infrastructures, notamment ;
- .. Faible accès à l'éducation de base de qualité ;
- .. Manque de personnel enseignant ;

- **Qualité des interventions :**
  - Insuffisance des structures d'accueil des enfants, des jeunes ainsi que des matériels didactique et d'apprentissage professionnels ;
  - Manque de multiples salles ;
  - Coût des articles pour non-paiement des frais scolaires.

### 3.2 Santé

Les données actuelles du système de santé dans la ville de Mbita font état d'une faible couverture sanitaire et personnel médical et un manque d'accès.

Il n'existe pas un système efficace d'apprentissage des formations hospitalières et professionnels pharmaceutiques.

Les maladies multiresistantes, les cancers courants, prend de plus en plus de l'expans en termes de couverture sanitaire. Cela est dû entre autres aux coûts prohibitifs payés par certains centres hospitaliers et à une certaine marginalité des milieux d'origine des patients qui, pour certaines pathologies, font recours à des traitements.

#### 3.2.1 Situation sociale des personnes vulnérables

Ce groupe est composé d'enfants et femmes en situation difficile, personnes de troisième âge, personnes vivant avec le VIH/sida, personnes avec handicap, déplacés de guerre, malades mentaux, personnes victimes de violences et violence domestique, orphelins et veuves, etc.

Les activités des opérateurs sociaux comprennent visites sociales, la réhabilitation, la réinsertion sociale, professionnelle notamment par l'alphabétisation, le coaching sociale et l'apprentissage socio-professionnel.

Cependant, en regard de la grande population concernée et des moyens disponibles, cette prise en charge paraît insuffisante.

Les problèmes liés en matière se présentent comme suit :

- Faible part du budget de l'Etat alloué à la protection sociale ;
- Spéculation des personnes insatisfaites par des activités illégales ;
- Manque des infrastructures ;
- Insuffisance et sous équipement des structures de prise en charge et d'accueil des groupes vulnérables ;
- Faible professionnalisme des ONG de protection de l'enfant ;
- Insuffisance des centres et agents qualifiés dans le cadre de l'accueil et l'accueilment des personnes vulnérables ;

Les situations de genre ont caractérisé par des disparités persistantes dans tous les secteurs : au niveau des institutions publiques et privées, de l'éducation, de l'emploi, des activités gouvernementales de routine, des OMD et autres associations à caractère social.

En matière particulièrement d'accès à l'éducation, on constate la discrimination sexuelle persistante dans l'État à la parité des parents ainsi qu'à certaines traditions et autres coutumes de vie qui poussent les parents à négliger la scolarité des filles.

Ces lacunes sont accrues en matière au sein des institutions et structures publiques de la Ville de Windhoek, dans les secteurs public et privé ainsi qu'au sein des organismes professionnels ...

#### Enfin, les défis suivants de ce secteur :

- .. Faible présence de la femme dans les institutions de la Ville de Windhoek ;
- .. Faible implication et approches sur le genre ;
- .. Taux d'analphabétisme élevé chez la femme ;
- .. Mariage précoce des femmes ;
- .. Violences sexuelles et autres liées au genre ;
- .. Faible niveau d'autoconscience de la femme ;
- .. Faible solidarité entre les femmes ;
- .. Négligence des droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille ;
- .. Insuffisance des mécanismes chargés de l'amélioration des conditions de la femme.

Dans la Ville de Windhoek, la jeunesse représente plus de 50% de la population. Les jeunes sont engagés dans un mouvement perpétuel vers l'extérieur du pays, certains pays africains et ailleurs du continent au quête d'un avenir meilleur.

#### Et devant les problèmes de la jeunesse :

- .. Insuffisance des structures d'accueil ;
- .. Non alignement de budget alloué à la jeunesse ;
- .. Migration des ressources allouées à la jeunesse ;
- .. Insuffisance des initiatives et des espaces pour l'amélioration de la jeunesse ;
- .. Faible participation des jeunes dans la prise des décisions les concernant ;
- .. Négligence de la jeunesse (illégalement, juvéniles, délinquants, gangs, sans abri, etc.) ;
- .. Faible niveau de scolarité ;
- .. L'abus ;
- .. Exploitation des autres des jeun de la jeunesse ;
- .. Absence de la jeunesse à elle-même.

## 2.4. Foncier, Urbanisme, Aménagement, Habitat et logement

avant 1988, la Ville de Strasbourg avait différents plans généraux et particuliers d'aménagement élaborés par le pouvoir public ou communautaire avant le décret du 20 juin 1982 sur l'urbanisme.

C'est à la suite de l'adoption de l' loi n° 101 du 1er janvier 1983 portant approbation du Plan National d'aménagement de la Ville que Strasbourg a connu une croissance exponentielle, sans respect des normes et règles d'urbanisme.

Malgré un plan d'urbanisme adopté aux exigences strictes de la Ville en la matière (après le l'Administration a maltraité le secteur où existait à la base des problèmes importants que voici :

- une multiplicité d'usages stratégiques et non-stratégiques, sans droit ni qualité, qui s'attachent à la gestion foncière ;
- la gestion foncière dérangée à l'insécurité juridique de Strasbourg contrairement aux autres communes.

à ce jour, ces maîtres de foncier ont tenu :

- l'absence de l'autorité effective dans la relation des immeubles) ;
- l'absence des nombreux conflits fonciers dans la Ville ;
- une multiplicité d'usages stratégiques et non-stratégiques, sans droit ni qualité ;
- l'absence des compléments en matière de diffusion des titres immobiliers.

Les causes essentielles liées à ces problèmes sont :

- l'inspiration des textes législatifs et réglementaires (loi n° 101 du 1<sup>er</sup> janvier 1983 modifiée et complétée la loi n° 101 du 20 juillet 1973 portant régime général des titres, régime foncier et immobilier et régime des servitudes) ;
- lacunes dans l'application de la loi ;
- l'absence de la diffusion et appropriation ;

Les principaux problèmes identifiés dans l'aménagement de la Ville sont :

- l'équilibre accordé à un site donné de la Ville ;
- l'occupation des sites non autorisés ;
- l'absence de foncier ;
- l'absence de la loi régissant le secteur de l'aménagement de la Ville.

Dans le secteur de l'urbanisme, les problèmes se situent en :

- absence des plans d'urbanisme ;
- une réhabilitation des sites ;
- l'occupation des sites non autorisés ;
- l'absence des compléments des organes publics.

Deux causes majeures :

- l'absence de foncier ;

Les problèmes de secteur de l'habitat et logement sont :

- .. Construction anarchique à travers toute la Ville;
- .. absence de politique de crédit logement ;
- .. dégradation des quartiers anciens ;
- .. déficit de logement ;
- .. Coexistence des deux types immobiliers
- .. Cadres déviés ;
- .. Préférence à l'auto construction comme principal mode d'acquisition de logement.

Structure urbaine de la Ville : la Régie Immobilière de Kinshasa, (RINKINSA), dans la mesure où la gestion de patrimoine immobilier de la Ville de Kinshasa.

### 3.5. Emploi

L'emploi productif marchand est formel ou informel au niveau d'accès même pour ceux qui ont une formation, le chômage s'accroît davantage avec l'accès total et l'absence d'une politique de l'emploi.

La majorité des décès sont dans les emplois informels.

Les problèmes à la base de cette situation sont les suivants :

- .. absence d'indicateur d'employabilité ;
- .. accès difficile à l'emploi ;
- .. Préférence de secteur informel sur le formel ;
- .. absence d'une politique d'aménagement et de promotion ;
- .. insuffisance des structures d'enseignement et de formation professionnelle ;
- .. insuffisance de financement dans le secteur ;
- .. Corruption ;
- .. Instabilité et précarité de paiement des salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat.

### 3.6. Culture et Art

On ne peut reprocher à la Ville de Kinshasa son riche potentiel culturel, ni de la mobilisation son rayonnement d'une diversité de valeurs traditionnelles de qualité mais aussi de l'appartenance culturelle des ressortissants des pays africains, d'Europe et d'Asie. Ce message a donné lieu à une culture propre à la Ville.



Enfin, les principaux problèmes :

- Faible promotion et protection des sites culturels ;
- Faible part du budget allouée aux activités culturelles ;
- Faible protection de la propriété intellectuelle ;
- Insuffisance d'enseignants culturels qualifiés ;
- Pénurie des secteurs d'arts.

#### a. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures de transport de la ville sont composées essentiellement d'un réseau routier, de quatre lignes de chemin de fer, de deux aéroports et de ports fluviaux.

En regard des infrastructures routières, les problèmes se présentent comme suit :

- Grande partie de la voirie urbaine a atteint la limite d'âge ;
- Délabrement des voiries urbaines ;
- Malfunction des ouvrages relatifs à la voirie (ouvrages d'art, ouvrages d'assainissement, etc.) ;
- Faible couverture de la ville en voirie urbaine, avec des zones des alentours (gaps) ;
- Insuffisance des ouvrages de franchissement et d'assainissement ;
- Faible coordination entre le pouvoir central et le gouvernement provincial dans l'entretien des travaux de voirie ;

La cause principale liée à ces problèmes est la faible classe d'investissement ainsi bien au niveau national que provincial.

Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, les problèmes identifiés sont :

- Vieilles de la voie ferrée ;
- Absence d'entretien et maintenance de la voie ferrée ;
- Malfunction des gares et ouvrages de franchissement ;
- Carence d'équipements (pas de signalisation, feux, etc.)
- Exploitation des gares en des emplois ferroviaires.

La cause principale à la base de tous ces problèmes est l'absence d'une planification adéquate des dépenses annuelles de la ville.

En outre d'infrastructures ferroviaires, entre le Port Hailu et Naluo, il existe plus de 80 ports fluviaux, essentiellement privés, aménagés depuis pour l'embarquement et le débarquement des passagers et de leurs biens.

Enfin, les problèmes majeurs :

- Vieilles des ouvrages portuaires ;
- Faible classe d'entretien de quai et de la voie fluviale ;

- Réformes structurelles du Commissariat fiscal ;
- Non respect de la réglementation en la matière ;
- Aucune mesure de sécurité ;
- Évacuation anarchique des poubes ;
- Absence d'aménagement des sites-poubelles ;

Les tables ci-dessous d'investissements ont la même liste que des problèmes ci-dessus mentionnés.

## 2. Eau ET ASSAINISSEMENT

### 2.1. Eau

La distribution publique de l'eau potable de la Ville est assurée en grande partie par la réseau de la RDCOMSA. Cependant, l'assainissement rapide de la Ville a créé un déficit qui est compensé de plus en plus par le recours au forage réalisé par des privés.

Les difficultés d'accès à l'eau potable constituent un obstacle majeur au développement de la ville de Kinshasa et une menace permanente pour la santé de sa population.

Les problèmes de recours de l'eau à Kinshasa sont :

- Déficit de la production de l'eau ;
- Niveau des équipements ;
- Mauvaise qualité de l'eau ;
- Impérialisme de la distribution de l'eau ;
- Faible taux de réformes en eau ;
- Difficultés de payer des services d'eau dans les zones non aménagées ;
- Formation défective au formalisme ;
- Insuffisance des ressources financières dédiées à l'investissement ;
- Insécurité de l'eau (Eau) ;
- Les occupations des emprises de captage d'eau ;
- La pollution des lits des rivières suite à leur transformation en décharges publiques.

### 2.2. Électricité

L'énergie électrique dans la Ville de Kinshasa est fournie principalement par le Service National d'Électricité, SNE, et produit les pertes d'énergie et temps.

L'insatisfaction de la demande de la clientèle Kinshasa en énergie électrique est comblée par des sources d'énergie alternatives telles que les groupes électrogènes, panneaux solaires...

En regard de tout ce qui précède, il s'ensuit que les conditions de distribution de l'énergie électrique de SNE demeurent précaires avec des conséquences néfastes sur les capacités de vie des populations tout en compromettant les perspectives de développement de la ville.

Les problèmes ci-après sont identifiés à ce réseau :

- Insuffisance de la offre en énergie électrique ;
- Déficit managérial ;
- Coûts excessifs ;

- Formation théorique et pratique ;
- Titularité des équipements ;
- allégements fiscaux ;
- Révision des zones résiles et des zones d'aires ;
- Révision de l'équipement public existant ;
- Intégration dans l'urbanisme et dans le renouvellement des équipements ;
- Mobilisation des ressources financières existantes à l'investissement ;
- Intégration du résilient ;
- Tarifs des équipements publics, aux usages et usages ;
- Production urbaine.

## 2. PROFIL DÉVELOPPEMENTALE

### 1. Environnement

Le profil géographique de la ville de Sétif est un mélange avec les zones et les zones d'une ville moderne. Il est caractérisé par un mélange complexe de l'impact de l'occupation spatiale des zones, de l'insécurité et des zones.

Les problèmes prioritaires de développement durable de la ville de Sétif sont les suivants :

- à l'insécurité générale ;
- une insécurité aux multiples ;
- à la dégradation et la dégradation des zones urbaines ;
- à la mauvaise gestion des zones résiles et des zones résiles ;
- à la pollution de l'atmosphère ainsi qu'une mauvaise gestion ;
- un manque de prise de conscience de la population aux problèmes de l'environnement ;
- à la faible capacité d'intervention des services urbains ;
- à l'absence d'inspection et manque d'équipement et aménagement.

### 2. Insécurité

L'insécurité dans la ville de Sétif est générale tant au milieu urbain que périurbain, de fait également de l'insécurité des villages à côté de la zone urbaine et des zones d'habitation des zones.

La gestion des zones résiles est un des enjeux majeurs de la ville de Sétif aujourd'hui. La gestion des zones résiles est plus d'importance que la gestion des zones résiles. La gestion des zones résiles est un enjeu majeur de l'urbanisme de la ville.

Sétif est une zone résiliente dans le cas de la ville résiliente où les zones résiles sont traités au gré des zones.

Les zones résiles sont caractérisées par un peu de zones, surtout les zones d'habitation.

Les nombreuses campagnes ont été lancées pour le recyclage de la filière papier que :

- Séparation des Papiers ;
- Séparation (Sacs de papier) ;
- Projets scolaires ;
- Projets (Sacs) ;
- Projets (SACS) avec les Enseignants (Arbre-papier, Sacs, Sacs-papier, Sacs-papier, Sacs-papier, Sacs-papier, Sacs-papier) ;
- Séparation.

Tous ne sont réalisés par des citoyens malgré un regard des acteurs des filières et des clients.

Avec une superficie de près de 30 000 km<sup>2</sup>, pour une population estimée à plus de 15 millions d'habitants, avec une densité d'habitants de 500 habitants/km<sup>2</sup>, plusieurs problèmes posés de 1 à 1000 tonnes des déchets par jour.

Les déchets sont en majorité composés :

- d'ordures ménagères, des ordures alimentaires (les à dire des matières pures solides (2000) ;
- des papiers/cartons, des matières et plastiques de toutes sortes (2000) ;
- des métaux, des verre, des textiles ;
- les déchets industriels et industriels ont des quantités de 10 à 100 tonnes d'ordures avec une densité de volume.

Les principales causes de cet état d'insécurité généralisée sont les suivantes :

- Le déversement et l'entassement des déchets sur la voie publique et les cours d'eau ;
- Le brûlage des déchets et autres usages de brûlage ;
- La pollution des cours d'eau des montagnes, rivières, lacs et réservoirs ;
- Les incendies et glissements de terrain ;
- La migration des gens déplacés et autres ;
- L'insécurité des installations ;
- La dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement, alimentaire et sanitaire ;
- Système écopage ;
- Système des politiques publiques ;
- Insuffisance de dépenses locales ;
- Insuffisance dans le système de gestion des déchets ;
- Insuffisance des moyens humains ;
- Insuffisance des moyens politiques ;
- Manque de prise en charge des déchets ménagers ;
- Faible rendement des services de brûlage des déchets ménagers ;
- Absence de stations de traitement des déchets ménagers.

## 3. Evénements

Les fêtes de la ville de Kitchina sont généralement célébrées avec une férie spéciale de célébration d'eau et principalement par conduisant une activité marginale pour les activités agricoles.

À cause de la structure à dominante catholique de sa, de celui qui porte, de la célébration de ce système d'église, de théologiquement, de la planification, des célébrations avec des mots non suffisants, de l'oubliage ou altérant les traditions ainsi qu'à la destruction de la structure originale. etc. ... des évènements peuvent pratiquement à travers toute la ville dont Bezdina, Kitchinac, Nalaba, Krasna, N'gibi, Krasna, Mawaga-Mila, Ngafani, Kitchin, Ngana, Nalaba, etc., Nalaba-Naga, Kitchinac, M'kanda, Krasna, Nani-Ngalama, M'kasa Kamba, Kitchinac, ... ne manque des exemples parmi les communes de sites d'événements similaires.

## 4. Détermination

La ville de Kitchina connaît une intense activité de célébration des fêtes pour le coup de feu de chauffage et de charbon de bois, sans conséquence et célébration

## 5. Eau

La mode d'observation typique des eaux vives se fait par les églises, par les communes, ou par les parents.

D'après certains études, sur un total de 100 ménages à Kitchina, 80% consacrent à un trou dans la parcelle qui donne accès aux communes, 80% consacrent dans les trous au célébration dans les trous d'eau.

La gestion des eaux glaciales est traditionnelle, comme à certains endroits. Sans d'autres sites, un ménage les eaux glaciales pour une distribution.

## 6. Pollution et nuisances sonores

La gestion de pollution sonore représente généralement des nuisances sonores provoquées par diverses sources dont les conséquences peuvent aller d'une gêne passagère mais répétitive, à des répercussions graves sur la santé, la qualité de la vie et/ou sur le fonctionnement des équipements.

ainsi, à titre exemplatif, l'on observe :

- Les travaux des fermes et des églises de travail ;
- Manifestations et événements publics ;
- Travaux artisanaux ;
- Fêtes et fêtes : arts, danse, musique, groupe théâtral, Kitchin ...
- Automobiles, motos, trains.

à Kitchina, la majeure partie des quartiers subissent quotidiennement des passages directs et constants provoquant principalement des bruits de machines et des avions. Cette pollution est à l'origine de nuisances de plusieurs et des conflits entre voisins ou entre communautés.

Les conséquences de cette situation déplorable peuvent aller d'une gêne passagère, mais répétitive, à des répercussions graves.

## III. STRATÉGIES STRATÉGIQUES

Les villes dans le monde se posent progressivement comme des villes de l'économie moderne, solaires et innovantes. Et tout particulièrement, elles sont attractives des talents humains intelligents qui font le lit de leur développement urbain, et adoptent les valeurs de la modernité que sont l'efficacité dans le travail dans le cadre du progrès économique et social, la liberté pour tous et la mise de bien commun par côté les valeurs tribales ou religieuses, dans un Congo qui, comme le dit son nom, se veut être une République démocratique, fédérale, laïque et sociale.

Cette vision de modernité engage les citoyens et élites à une responsabilité responsable qui les fera assumer leurs devoirs par côté leurs droits, et accompagner les efforts de transformations qualitatives de la ville sur tous les plans en fonction de leurs capacités.

Étudier une moderne, sera aussi belle. Elle sera dotée de toutes les infrastructures dans agglomération axée dans le développement durable et les nouvelles technologies. Elle sera une ville vivante, solenne, ambalée et attractive, où la démocratie sera un levier d'innovation, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social.

Ainsi sera réalisé le bien-être de la ville de Kinshasa en insérant sa population de « bien le possible » pour en faire à nouveau « bien la belle », non seulement comme à l'époque, mais mieux encore. Et davantage, dès lors il fait leur ville, c'est à dire dans la solennité et la présence de tous ses droits présents par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

L'implémentation de cette vision de modernisation sera axée sur le capital et capitaliser l'appétit sur la réalité des structures liées, qui sont axées à travers le bien-être (progrès social), lequel sera l'appétit à leur devoirs, afin de comprendre au mieux et l'accompagner, émettre des suggestions et propositions, et émettre leurs décisions à cet égard.

Les défis sont nombreux et importants quant à cette détermination à transformer profondément et qualitativement la ville de Kinshasa : améliorer la criminalité, répondre au problème d'insécurité des infrastructures dans leurs domaines et améliorer leur qualité, améliorer tout cela par le biais de l'auto-évaluation citoyenne, améliorer la mise de bien-être et non de dévotion, assurer la fiabilité de la circulation routière, veiller à la salubrité publique, créer les conditions de développement durable, garantir l'accès des citoyens aux services publics de base, trouver des solutions pour le développement de l'espace urbain, assurer l'efficacité de l'administration publique, améliorer les marchés internationaux pour une participation de partie des villes modernes, trouver les financements appropriés à l'ambition de changement radical et rapide, etc. Tous ces défis seront pris à bras le corps et résout des réponses appropriées pour les réaliser (la première voie pour en faire sera naturellement celle de recours aux recettes qui ont fait leurs succès, par le passé).

En second, évidemment, sera celle de garder l'innovation à la hauteur des défis et des réflexes indispensables.

Les municipalités ne sont pas en reste dans ce vaste plan de changements. La population électorale est appelée à arriver au stade de vie, notamment les municipalités et autres régions actives de services situés de la zone conjuguée socio-économique, aux initiatives transformatrices sociales et éducatives offertes par le biais de changements qu'elle que le présent programme offre d'offrir le personnel externe, mais aussi donner la ville de capital humain de qualité avec elle à travers pour un meilleur et se développer. Pour améliorer le principal objectif : « être toujours mieux nous ». Ce principe sera de être. La population est encouragée à s'y approprier.

C'est dire, tout compte fait, que ce programme est l'élément qui se porte engageant la ville sur le plan de son développement intégral. À l'écoute de sa population, avec elle et pour elle, afin de répondre la même qualité à ses besoins fondamentaux et essentiels.

Enfin, le présent programme, plongeant les engagements pris par les fonctionnaires municipaux le Président de la République pour ce programme, ainsi que la vision qui se veut rendre possible l'existence d'une nouvelle ville de Montréal sur tous les plans, résumée sous le thème : **MONTRÉAL 2020 ÉTOILE** :

**ANNEXE 1 : SECURITE**

Face aux défis de sécurité totalement inédits, il est plus que nécessaire que des dispositifs et des mesures soient mis en place et qu'ils soient adaptés à leur contexte et aux structures d'urgence pour développer l'indépendance sous diverses formes sur toute l'étendue de la République. Voici de manière non exhaustive, telle est la volonté du Ministère concerné et ailleurs.

**ACTIONS**

- Identifier les points faibles sans police de proximité ainsi que les sites critiques (sites où se trouvent les infrastructures à forte densité d'usagers ou les équipements) ;
- Mettre en place des mesures préventives pour éviter les risques ;
- Mettre en place des systèmes de paiement modernes et sécurisés dans les nouveaux services de police ;
- Travailler à la participation des Chefs de quartier aux missions de sécurité au niveau des Communes ;
- Mettre en place des mesures pour améliorer et renforcer la police (la - Reg -) ;
- Favoriser les relations collaboratives entre les Polgants et la PMA dans le cadre de la police des familles et autres initiatives ;
- Renforcement des capacités des PMA, notamment par la mise à disposition des outils de production tels que les PVI type ;
- Organisation des services de police dans les quartiers où existent les infrastructures critiques (écoles et collèges) ;
- Examiner la possibilité de réviser totalement la Police et de faire un appel aux citoyens pour un apprenissage dans différents milieux ;
- Organiser une relation de travail avec la GEM, pour faire l'état des lieux de la base sur l'équipement public et envisager la possibilité d'un modèle de base (PI actuellement) ;
- Rechercher la documentation relative aux relations existantes entre la Ville et la GEM, cette question est à la recherche d'informations complètes, pour une relation au long terme ;
- Envisager de nouveaux mécanismes de perception de la taxe d'équipement public ;
- Faire la police avec les citoyens de la Ville et autres intervenants sur la base des compétences ;
- Examiner la possibilité de recourir à d'autres sources d'énergie pour l'affaires liées à la dépendance de la GEM ;
- Faciliter l'insécurité par une récompense ;
- Symbolique à la fois comme au la Commune la police de police ;
- Recommander l'utilisation de police et mettre en place des mesures de prévention de la violence pour les interventions ;
- Analyser la mesure de police au la manière plus récemment par la Premier Ministre ;
- Indiquer toutes les dimensions de protection civile dans les missions (Premiers secours, interventions en cas de catastrophes, etc.) ;
- Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures ;
- Mettre en place des mesures pour les situations qui surviennent dans le cadre d'un PVI



- .. Révisité d'accès au réseau électrique public dont les tarifs correspondront aux pouvoirs d'achat de chaque usager.
- .. Pénaliser pour la violation d'une règle établie de la police pour la lutte contre la pollution sonore et les autres en fonction conjuguées.
- .. évaluer le nombre de personnes de police dans les zones à risque ;
- .. Créer un centre de monitoring
- .. Permettre immédiatement aux les agents (pilotes) (1 an, agents : 1 an)
- .. Contrôler les armes en fonction régulièrement
- .. Réorganiser le Corps des Agents Policiers
- .. Renforcer les capacités d'intervention de la police : formation et équipements nécessaires ; (formation, recyclage pour une mise à niveau)
- .. Améliorer les conditions sociales / Conditions de recrutement strict.

## Annexes : Urbanisme et les déchets

Les nouvelles parties des déchets dans la Ville de Nicosie a engendré des conséquences négatives sur l'environnement qui se traitent par la dégradation de la qualité de vie dans l'espace urbain. Pour préserver les ressources naturelles, pour réduire l'impact environnemental, pour assurer l'économie circulaire, la réduction des déchets est le processus qui contribue à préserver notre planète en créant une économie durable. Cela inclut le rôle des (8) :

- 1. La réduction des déchets ;
- 2. Recyclage des déchets pour leur donner une seconde vie et
- 3. La réutilisation des déchets au lieu de les jeter.

En plus d'ajuster la gestion de l'environnement pour préserver les ressources naturelles et réduire l'impact des activités humaines sur la planète.

Il est attendu des autorités urbaines, une réponse prompte et précise pour rendre la Ville viable.

Pour ce faire, il est impératif de mettre en œuvre une gestion intégrée durable des déchets à l'aide d'améliorer la qualité de vie de la population locale.

Les actions passent être de nature législative, réglementaire, technologique ou communautaire, et impliquent souvent la coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les citoyens.

En ce propos, plusieurs pistes seront mises en œuvre :

- .. Prendre contact avec la municipalité pour s'informer sur le contenu de politique qui relatif à la réduction des déchets ainsi que le Groupe de Travail Forum ;
- .. Suivre l'implication de la Ville dans ce mise en œuvre.
- .. Prendre contact avec la représentation de l'entreprise pour s'informer sur la nature de partenariat.

- .. Régir le groupe de travail « Assainissement et Salubrité » à travers quatre (4) axes :
  - .. Établir une stratégie de gestion et de traitement des déchets (solides et liquides)
  - .. Faire une évaluation officielle de l'implémentation de la stratégie ;
  - .. Réviser les termes de référence pour les projets de salubrité ;
  - .. Prendre préalablement contact avec le Ministère des Affaires Sociales pour la mise à disposition des parcelles de terre à usage d'unité publique
- .. Impliquer le Génie militaire et le Service National dans les opérations d'assainissement de la ville, de petits travaux de voirie, de nettoyage, d'aménagement, ...
- .. Clarifier la situation juridique de CET par des actions politiques et les politiques pour ses occupations officielles ;
- .. Prendre des dispositions pour la réhabilitation de la zone d'arrêt de CET de Nyasa et la disponibilité des voitures ;
- .. Mobiliser la logique communautaire et, le cas échéant, louer des engins et matériels modernes
- .. Recruter directement au concours du Génie militaire et des entreprises et par concours de concours de la salubrité ;
- .. Travailler pendant la nuit pour un maximum de résultats en évitant les embouteillages.
- .. Encourager, en appui, la participation à titre gratuit des associations ou ONG locales
- .. Mettre en œuvre un système de collecte des déchets avec 05 voitures modernes, pour assurer totalement à l'assainissement par voitures aspirées ;
- .. Acquiescer des voitures à deux roues pour une grande couverture des déchets collectés par le tri primaire en ménage à travers des sacs poubelles de différentes couleurs ;
- .. Créer une division déchets finale à établir dans le Commissariat de Mwanza Ng'anda
- .. Mettre en place des unités mobiles pour la gestion des déchets.
- .. Mettre en place un mécanisme de perception de la taxe d'assainissement auprès des ménages. Pour un titre ;
- .. Calculer l'incidence de cette taxe dans le fonctionnement de la FOMM ;
- .. La collecter au même temps que l'impôt foncier ;
- .. Échanger la perception mensuelle quant à sa :
- .. Identifier toutes les taxes liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement autres collectées aux ménages.
- .. Mettre une division de la FOMM pour la gestion des taxes liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement.
- .. Revitaliser l'unité de l'organisation et le fonctionnement des marchés urbains et le cas échéant faire répartition des frais d'usage ;
- .. Réviser l'unité sous les taxes de la taxe d'assainissement des catégories autres que les personnes physiques ;
- .. Réguler au cas par cas avec les producteurs des déchets industriels, les déchets domestiques pour leur traitement ;
- .. Installer un point d'arrêt au CET Nyasa ;
- .. Réviser les dispositions réglementaires liées pour alimenter la FOMM ;
- .. Continuer un travail solide pour solliciter l'augmentation de l'appui du Gouvernement Central à l'assainissement (à 1 millions USD annuellement)

- Réviser le fonctionnement du Circuit National des Films, l'établir aux points sans cesse connus et inclure les centres des associations à l'établissement dans le compte de l'État.
- Sélectionner l'écran, dans le système Spacia (SOLA), de la programmation de la route sur la base sur la sécurité des routes non indépendantes importantes
- Le FIDM devrait avoir comme filiale nationale :
- Réviser la mission de l'IDM
- Réviser l'activité y relatif en réponse au règlement notamment au niveau des conseils et provinces et de police
- Mettre en place le système des données pour collaborer avec les services publics compétents
- Mettre des paramètres publics privés pour la construction et la gestion de trois stations de traitement des eaux de village :
- Mettre en service la première station dans le cadre du projet : «*Wia valada* ».
- Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des PFI et IDM notamment dans la réalisation des études techniques et conceptuelles techniques de voiries, des réseaux pluviaux et de traitement biologique. ... ]
- Échanger des institutions, en concertation avec la SIDA, au niveau de tout ce qui concerne indirectement dans la réalisation des études techniques et financières.
- Impliquer les associations locales dans une approche IDM, d'autres projets relatifs et les institutions SIDA. ...]
- Lancement de l'opération coup de pouce pour voir : «*Wia valada* », sur toute l'étendue de la WIA, avec l'accompagnement de l'État la SIDA nationale :
- Réviser les stratégies privées :
- Séchage, élimination, débarras, et recyclage :
- Culture et éducation des des déchets :
- Usage des résidus, notamment en compost :
- Toute une stratégie par la méthode des 5R (Réduire, Réutiliser, Recycler, Réutiliser et Recycler) :
- Construction des plants et réhabilitation des ouvrages de drainage :
- Toute stratégie et technique contre les déchets
- Mettre en place une Task-Force Environnement pour une gestion nationale de l'établissement
- Réviser les constructions existantes :
- Réviser les collaborations avec l'IDM, identifier les actions et la force pour la construction des usines
- Réviser des paramètres relatifs avec la transformation et la valorisation des déchets.
- Inclure les industries à inclure des films et dispositifs de conseils de la police les pour capturer les particules et les percolats :
- Inclure les cultures propres.
- Mettre des stratégies de réhabilitation :
- Inclure des outils de l'établissement dans les programmes relatifs, de grande à l'établissement :
- Organiser des ateliers et des séminaires sur les pratiques écologiques et les avantages de la durabilité
- Inclure des autres régions et indépendantes :
- Renforcer les capacités institutionnelles :
- Réviser et moderniser les lois pour renforcer les institutions administratives et éliminer les réglementations obsolètes
- Faire une évaluation de tous les autres réglementaires relatifs au secteur
- Implémenter un nouveau système de gestion qui inclue toute la chaîne de production, de traitement et de valorisation des déchets.

## ANNEXE 1 : MARRI ET MALDIVE

### 1. Maldives

L'État de Maldives est la seule nation insulaire dans une perspective majeure de la région insulaire.

Des travaux de réhabilitation ou de reconstruction des arêtes sont généralement réalisés avec une planification sensible de la situation.

Actions majeures : Lancer le processus de la révision des de l'ensemble des arêtes de la seule arête. Mar-se-Sea.

- Des fonds additionnels de la modernisation de l'ensemble de la seule arête sera communiée dans les meilleurs délais afin de décharger l'impact financier global et de faciliter le développement technique des travaux
- Une structuration de l'investissement de montant substantiel sera exigible avec le concours de gouvernement central et des partenaires
- Un appel d'offre international sera lancé afin de sélectionner des entreprises de construction étrangères internationales capables d'exécuter les travaux dans les normes et délais requis.

### Actions

- Lancer le programme des travaux urgents de la seule arête en coopération avec le gouvernement central après une sélection permanente des arêtes critiques
- Accompagner les travaux de construction des arêtes
- Recruter des services d'ingénierie publique pour une responsabilité forte aux nivel réels de construction
- Concevoir des ouvrages de franchissement (ponts, dalles) pour contribuer à la fluidité intra et intercommunales
- Faciliter les interactions des infrastructures publiques
- Mettre en place un service public provincial au charge des travaux de la seule arête
- Faire respecter le règlementation en la matière en indiquant sur les postes de régulation les charges sur arêtes sensibles
- Implémenter un réseau d'itinéraire public alternatif par les passages isolés
- Faire en état des travaux en cours pour garantir l'existence de leur réseau d'investissement sans sur le plan financier que technique

### 2. Maldives

La question de la mobilité dans la ville de Maldives se résume à la problématique des arêtes village.

Plus de plus de 17 millions d'habitants, Maldives se voit, en conformité avec les normes européennes, attirer de plus des regards de transport de masse par une implémentation des projets de transport multimodal (aérien, ferroviaire et fluvial).

### Actions

- Accélérer la finalisation de projet ferroviaire pour un transport de masse par transport moderne
- Encourager le transport fluvial
- Supprimer l'effet de transport par bus avec la création d'une société Maldives de transport

- .. Mettre des plans particuliers de circulation pour les grandes artères en tenant compte de la vitesse des flux et de la gestion des intersections et carrefours.
- .. Renforcer les dispositifs de régulation ( panneaux, flux, marquage au sol) sur les principales artères.

4. Aménager des artères de bus et axes de déplacements pour taxis et autres taxis

- .. Concevoir des parkings payants au mode PPS
- .. Créer un port sur le territoire de la ville pour les véhicules poids lourds
- .. Aménager des gares routières au mode PPS
- .. Lancer des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation aux lignes touristiques
- .. Créer une structure propre à la ville au charge de la promotion et circulation touristique
- .. Lancer une carte régionale d'aménagement des déplacements sur les aéroports publics, d'accordement avec la collaboration des collectivités
- .. Moderniser le fonctionnement de la Sécurité, au mode PPS

- .. Définir les axes de circulation vers alternés et ceux qui seront à sens unique
- .. Intégrer un dialogue permanent avec les Responsables des associations de commerçants des zones et identifier tous les lieux, créer des axes de routes touristiques aménagés, Intégrer diligemment d'un budget deux types de routes à définir :

.. International et Transnational

- .. Créer des routes alternées sur certaines grandes artères pour la police, autres taxis, les officiels.
- .. Mettre des équipements des axes locaux et les centres de contrôle technique qui ne remplissent pas des conditions requises.
- .. Planifier une direction des officiels pour la région aride du sud de la route

- .. Organiser la circulation des taxis seuls dans la ville ( identification, dialogue permanent avec les Responsables des Associations, centres de formation, ...)

De même, quelques infrastructures et aménagements appropriés seront implémentés dans l'objectif de créer meilleures conditions de la circulation routière :

- Installation des signalisations (panneaux, feux, marquage au sol) sur les points noirs critiques
- Aménagement de zones routières, ainsi que des routes de bus en zones de routes rurales pour les villages et zones
- Construction des ponts péage
- Création d'un pont sur le territoire de la ville pour les villages périphériques.

Les aspects institutionnels et informationnels de la stratégie d'amélioration de la mobilité vont se concentrer sur les campagnes d'éducation civique des usagers en matière de mobilité et sur la création d'une structure propre à la ville, dédiée à la planification et circulation routière. Cette structure de proximité va à même de faire le monitoring de la circulation et de pouvoir rapidement les ajustements nécessaires.

Concrètement, en abordant la mobilité selon les thèmes :

- Concrétiser des politiques dans les domaines où la possibilité de cela se permet ;
- Bien valider les messages d'encouragement ;
- Concrétiser des mesures d'opération ;
- Rationaliser la population ;
- Stabiliser les messages selon les zones
- Flexibiliser les aménagements des infrastructures routières ;
- Faire respecter le règlementation et la discipline en indiquant sur les panneaux de signalisation les charges et vitesses autorisées
- Stimuler toujours les constructions nouvelles ;
- Faire le recensement des routes
- Les identifier pour leur retirer les matériels critiques
- Stabiliser la vitesse
- Définir les axes où la circulation sera interdite en cas qui conduit à ceux critiques
- Instaurer un dialogue permanent avec les Responsables des Associations des développeurs de routes ;
- Identifier tous les routes
- Créer des axes de développement stratégiques ;
- Instaurer la part obligatoire d'un budget
- Deux types de finance à identifier : (intercommunal et transcommunal) ;
- Organiser des sessions de formation
- Faire respecter le code de la route
- Lancer une vaste opération d'amélioration des aménagements sur les emplois critiques
- Établir un partenariat avec les fondations étrangères
- Créer une fondation PPP
- Les identifier et les aménagements de manière exemplaire (la collaboration avec le GEM, installer des panneaux de signalisation et faire le marquage au sol)

Facile des signalisations/Infrastructures alternatives par des panneaux relatives

Stabiliser les routes en mauvais état

Créer la Région des Services de Routes

## Formation et recyclage des chauffeurs

- Identifier à la circulation les véhicules vieillissants ou mauvais état
- Créer des codes d'admission sur certaines artères principales pour les poids, les véhicules, les véhicules ...
- Implémenter un réseau d'ateliers publics alimentés par des personnes sélectionnées
- Former les autres conducteurs qui ne satisfont pas les conditions requises pour avoir une licence professionnelle
- Promouvoir les services des chauffeurs pour la sécurité et la santé des conducteurs
- Identifier toutes les modifications sur les véhicules principaux
- Créer des sites de maintenance (parking/terminaux)
- Implémenter les protocoles de maintenance
- Former aux centres de contrôle technique

## BOIS 6 : DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE, CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS PUBLICS DURABLES ET FONCTION D'UNE NOUVELLE VILLE

Woodhouse occupe un site bien particulier qui a été choisi pour ses aspects géographiques : proximité de l'eau, plaines alluviales fertiles à proximité.

de 1811 aux années 1930, la ville a été développée sur les rives inférieures pour s'étendre sur des terrains moins propices.

La parfaite maîtrise de l'urbanisation a été remplacée par une implantation des bâtiments et équipements sans contrôle ni respect des normes urbanistiques.

L'imperméabilisation des sols et les constructions anarchiques ont à la base de nombreux inondations et catastrophes. À ce jour, il est primordial de tenir compte des zones inondables et de proposer des mesures de correction ou de mitigation pour les zones à risque, et de prévoir un amont les aménagements nécessaires pour celles qui seront urbanisées dans le futur.

Améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables existants, par des investissements ciblés.

Renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Woodhouse.

Faire de Woodhouse, une ville résiliente

### ACTIONS

1. Élaborer un programme d'accueil de collaboration avec les organisations existantes ;
2. Définir la vision d'un urbanisme géométrique moderne de la ville ;
3. Renforcer l'autorité de l'État ;
4. Développer un monitoring régulier ;
5. Étudier des mesures pour la régularisation et réajustement dans le secteur de construction. (Construction de nouvelles parts, routes, etc. –) ;
6. Élaborer une nouvelle ville de Woodhouse ;
7. Créer un Bureau d'État urbain pour une deuxième lecture et approbation dans certains sites ;
8. Révision de l'urbanisme régularisé et irrégulier ;
9. Évaluation des zones inondables ;
10. Révision de l'urbanisme dans les zones non aménagées ;
11. Révision des services des bâtiments sur les classes de logement ;
12. Sensibiliser la population à recourir à des personnes qualifiées et construction (certificats et licences) ;
13. Faire respecter et renforcer le règlementation à la manière qui a des services ;
14. Étudier les études approbatives ;
15. Élaborer l'intégration de paiement au démarrage des travaux ;
16. Créer un cadre permanent de coopération entre les deux entités ;
17. Créer une nouvelle ville ;
18. Démarches des collectifs politiques ;
19. Démarches de nouveaux bâtiments pour abriter les agents de l'administration et les services publics ;





- Réhabilitation des bâtiments publics ;
- Relancer les affaires et entreprises publiques avec tous les accords ;
- Améliorer les affaires ;
- Planification des flux et implémentation des plans publics et autres activités d'intérêt public ;
- Les sites et applications de PNTN et SNTN ;
- Construction des marchés modernes dans les districts ;
- Réhabiliter ceux qui sont actuellement dans un état de délabrement très avancé.

## **ACE 5 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE KINSHASA**

En septembre 2019, le Chef de l'État a publié le Plan National de Numérique – Horizon 2025 – (PNN), un référentiel programmatique de sa Vision qui consiste à « Faire du numérique un pilier de l'éducation, de l'économie gouvernementale, de l'économie économique et du progrès social... »

Pour matérialiser cette Vision dans la ville de Kinshasa, une structure provinciale décentralisée – Agence Provinciale de Développement du Numérique de Kinshasa (APDNK) a été mise en place avec comme objectif de servir de régulateur provincial et d'organe opérationnel dans le processus de transformation numérique de la ville.

La dégradation du Numérique dans la Ville, fait état d'un tableau qui présente les aspects suivants :

1. Le matériel informatique de base dans les administrations est quasi inexistant, et quand il existe, il est confronté à des problèmes d'obsolescence, limitant sa capacité et son performance globale.
2. Les connectivités Internet dans la Ville sont encore limitées (sauf les services de connectivité offerts dans le ville portant sur les lieux d'habitat de qualité) et les tarifs sont qu'ils sont encore au-dessus des tarifs pratiqués, ce qui affecte la disponibilité des services en ligne et la qualité des transactions avec les citoyens, notamment dans les zones urbaines rurales.
3. Les mesures de sécurité pour les données et les transactions en ligne sont faibles quant, ce qui expose les systèmes numériques au risque de cyber-attaques et de compromission des informations sensibles.
4. L'administration de la Ville n'a pas de centre de données propre à elle et est ainsi totalement dépendante du privé en matière de services avec les centres de données internationaux.

En conséquence, la Ville de Kinshasa présente beaucoup de lacunes non encore satisfaites dans divers secteurs, tels que l'éducation, le transport, les services au santé, le commerce et les services administratifs.

Les solutions numériques peuvent aider à combler ces lacunes en offrant des services innovants et efficaces.

C'est ainsi que le Programme de gouvernement 2019-2025, sous le leadership du Gouverneur de la Ville de Kinshasa, a défini les objectifs suivants :

1. Renforcer l'infrastructure numérique de la ville de Kinshasa :
  - Moderniser et étendre l'infrastructure technologique de la Ville afin de garantir une connectivité internet performante et accessible à l'ensemble de la population.
2. Transformation numérique du Gouvernement provincial et des services :
  1. Moderniser et moderniser l'administration provinciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de la Ville de Kinshasa.
  2. Améliorer la efficacité administrative pour simplifier les transactions entre d'une part les citoyens et d'autre part le Gouvernement provincial et les services, tout en assurant la continuité des services numériques grâce à une infrastructure robuste et résiliente.
3. Initiatives numériques et éducation :
  1. Créer un environnement propice à l'innovation numérique et promouvoir l'adoption de numérique par les habitants de Kinshasa.
  2. Encourager l'innovation à travers les startups et SME et promouvoir un écosystème numérique dynamique.
  3. Intégrer des outils numériques pratiques dans l'éducation de base à tous les niveaux afin de former mieux l'habitant.

## ACTIONS

### A. OPTIMISATION DES REVENUS

#### Moyens d'accompagnement :

- Identification formelle d'utilisation des taxes de perception municipales pour la collecte des taxes, droits et redevances dans la Ville de Kinshasa.
- Organisation d'une mission d'aide, de conseils, d'appui et de certification de taxes tel qu'établir les registres, tous les systèmes d'information et autres équipements numériques, à ce jour existants pour la collecte des revenus de la Ville de Kinshasa, en vue de digitaliser les systèmes non conformes et par conséquent légers et acceptables d'installer sur des outils de taxes.
- L'APM de Kinshasa doit procéder à l'identification des logiciels, des équipements numériques, des sites et contenus et tout autre dispositif numérique devant être installé ou intégré avec les services publics de la Ville de Kinshasa.

- La Ministère Provincial assure les Finances dans ses attributions, financé par crédits, le reste de la responsabilité devant être prise par l'APND, un consortium de la gouvernance d'homologation.
- Intégration formelle aux Banques de garantir les crédits, taxes, droits et autres coûts de la ville par le biais d'un APD entre que celui homologué et autorisé par la Ville de Montréal. Une période transitoire devrait écouler un temps par question des quartiers de la Ville d'indiquer l'APD de garantir des réserves liées par la ville de Montréal.
- Intégration formelle aux Entrepreneurs et Services (services fiscaux et non fiscaux) de garantir à la fois les paiements, même ceux relatifs aux amendes et pénalités. Les mesures strictes et des sanctions sévères seront prises à l'égard des contrevenants.
- Intégration d'une zone de garantie et d'un certificat de paiement informatif et unique, comme autres informations, produits par la plateforme digitale de la Ville et accessible en temps réel par la GCM pour leur recouvrement.
- Mise en place des mesures de responsabilité de taxation pour permettre à ce qu'un site équipé puisse être utilisé pour le traitement des réserves de n'importe quel secteur, à condition que le titulaire ait en possession des crédits fiscaux adéquats.
- Organisation d'une grande campagne publicitaire pour l'implémentation de l'ancien fiscalité : cartographie numérique plus raffinée des propriétés, implication des chefs des quartiers, chef de rue, GCM, APND, etc. pour produire une base des données fiscale fiable de la Ville de Montréal, afin d'assurer l'angle fiscal, à l'égard sur la norme locale.
- Signature d'un accord par le Ministère provincial avec les Finances dans un autre secteur, qui assure un règlement de l'APD fiscalisation et le TAD Paiement des services fiscaux et non fiscaux.
- Mettre en place une plateforme numérique pour la gestion de la chaîne de valeur et la chaîne des dépenses
- Mise en œuvre d'une application de gestion des réserves et de la dette publique provinciale
- Lancement des activités de l'Office de Contrôle de l'Échantillonnage de Montréal (OCEM) : :
- Pourparlers avec la PEC
- Mise à disposition d'un espace de la Ville pour l'installation du matériel.

## B. MOBILITÉ DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

- Publication d'une Charte de Gouvernance, intégrant tous les services de la mairie en conformité avec l'acte Charta graphique
- Organisation d'un atelier de co-construction officielle de l'APC (2024)
- Création d'une Unité Service des experts et communications digitale, désignation des membres et mise en service
- Développement et publication d'un Panel Provincial d'Information services de référence pour communiquer et garantir la visibilité des services gouvernementaux.
- Mise en conformité de la Ville avec la Charta graphique : **Marque Etat Complet** :
- Organisation des campagnes d'information et des réseaux de formation au profit des utilisateurs de la Ville (associations provinciales, Gouvernement, Ministères, Institutions académiques, Communes, Régions frontalières et services sociaux) sur ses temps gratuits pour que tous les services de la Ville se conforment à la Charta graphique : **Marque Etat Complet** .

## C. INCLUSIVE NUMÉRIQUE : LUTTE CONTRE LA FRATRIE NUMÉRIQUE

- Mise en place d'un cadre de collaboration avec le Fonds de Développement de la Région Interne (FDRI), pour l'élaboration d'un programme commun d'appui au développement de l'accès à l'internet et aux usages des outils numériques des RDC.
- Mise en place des centres de formation quasi public sur : les bases du Numérique : vers les 3 compétences, en commençant par des ateliers et ateliers pilotes (Digital) ;
- Recrutement d'agents internes dans les équipes publiques, les écoles, les bureaux de l'administration communale, etc.

## D. DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE ET COMMUNALE

- Intégration de cette réglementation pour prendre en compte les innovations, besoins, particularités de Numérique communale, la digitalisation de la signature, la protection des données à caractère personnel, le cadre des conflits numériques, la preuve électronique.
- Développement d'un panel interne qui regroupe plusieurs services ministériels tels que : a) Santé, a) Développement, a) Éducation, a) Transport, a) Travail, a) Procurement, a) Justice, a) Industrie, a) Agriculture, a) Social, etc.
- Ce panel vise à améliorer :
  - les services proposés aux citoyens et aux entreprises ;
  - la efficacité administrative et renforcer la transparence et la confiance.
- Développement d'un portail gouvernemental provincial prioritairement par filière digitale avec une perspective d'intégration avec l'Internet du Gouvernement Central
- Construction d'un Data center Edge et d'un cloud provincial connecté au Data center du Gouvernement Central
- Développement proactive des données de la Ville vers un Centre des données local (Data Hub) à Kinshasa
- Cartographie des services publics et des utilisateurs du Numérique de la Ville pour identifier les besoins

- Modernisation et certification de toutes les acquisitions en équipements et logiciels matériels
- Modernisation d'un matériel informatique de dernière génération, matériels et équipements informatiques connectés à tous les services publics et administratifs de la Ville de Strasbourg
- Collaborer avec les opérateurs privés de télécommunication pour améliorer les services

## **E. INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE MONÉTAIRE STRASBOURGÈSE**

- La Création d'un organisme publicitaire et des espaces de ce matériel qui sont en fait des centres d'activités publiques, secteurs suivants : services publics, énergie, l'environnement, la mer, les sports, l'agriculture, les finances, les services, l'aménagement de certains sites, ainsi que l'assainissement des propriétés non viables situées par des marais
- Mise en place des mesures incitatives pour favoriser l'édification de l'économie monétaire de la Ville (subventions, prêts à des taux préférentiels, associations particulières et les autres à certains taux, impôts et réductions préférentiels, etc.)

## **F. RESTRUCTURATION DE LA VILLE**

### **Restructuration des relations de l'APSM**

- Exercer ses relations privilégiées, positives des marchés ... pour lui permettre d'investir ses capitaux
- Pour la qualité à lui réserver par les entreprises locales et non locales de la Ville par ses services de logement monétaire gérés par l'APSM
- Pour par un acte réglementaire la hauteur de distribution des prestations relatives de l'APSM (modernisation des logiciels, des sites e-commerce dans les régions se trouvant à Strasbourg, etc.). Ceci afin de lui donner des ressources propres à partir des subventions budgétaires de la Ville.

### **Mise à disposition d'un personnel compétent**

- Régularisation administrative du Personnel de l'APSM,
- Lancement d'appels à candidatures et organisation d'un recrutement par concours et/ou sur titres pour les postes à pourvoir
- Élaboration des arrêtés d'admission aux postes du personnel.

## ANNEXE 1 : GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Conformément à la Constitution et aux lois en la matière, les ressources financières de la Ville sont constituées de recettes fiscales et non fiscales, ainsi que de ressources issues des pertes liées avec les prêts et des financements des projets des personnes physiques.

La structure du budget général de la Ville se présente de la manière suivante :

- Recettes courantes : ce sont les recettes à caractère récurrent dont une quantité de 60% sont affectées à la Ville d'une part, et les Recettes propres constituées des recettes des impôts et taxes d'impôt communs et spécifiques d'autre part;
- Recettes exceptionnelles : comprises de ressources de l'Etat et de la caisse nationale de développement;
- Recettes extraordinaires : elles comprennent les subventions du Gouvernement central, les dons, libéralités et les apports budgétaires;
- Depuis la mise en œuvre de la décentralisation administrative dans notre pays, la Ville de Windhoek fonctionne avec un budget des recettes : mais : un support des efforts de développement d'une ville dépeuplée de 1,3 millions d'êtres. Un budget qui représente une priorité tout programme de transformation de la ville de Windhoek, ce qui constitue la base (colonne) de développement de la Ville.

Elle assure un très faible rendement des impôts et taxes provinciales par rapport au potentiel fiscal de la Ville. En effet, les recettes propres de la Ville contribuent à financer de 60% du budget général et 32% du budget des recettes courantes.

La faible base des recettes fiscales mobilisées par le Gouvernement provincial a pour conséquence :

1. L'existence d'un déperdition (sans des devises) des contributions et une partie passera au non fiscal.

Cette situation est réglée par les données statistiques ci-après :

À l'impôt foncier, la répartition de la BCIH consigne près de 200 000 000 000 unités monétaires alors qu'une étude communale par des économistes, techniques et financiers il y a 10 ans indiquait l'existence de plus de 1 200 000 propriétés immobilières dans la ville. Un déperdition de 170% se confirme que près de 20 000 habitans et 100 000 hectares.

Quant à l'impôt sur les véhicules, la répartition consigne 200 000 000 000 unités, non exigibles, alors que les données statistiques après de la BCI, de Ministère Provincial des Transports et d'autres données, indiquent qu'il circulerait dans la Ville plus de 600 000 véhicules et près de 1 000 000 de motos.

2. L'existence d'imposition sans contribution par rapport au potentiel fiscal de la population vivant la fiscalité provinciale insuffisante et même sans soutien par rapport notamment aux impôts similaires sur les revenus du pouvoir local. Car de 170% (20% de déperdition pour le voir ainsi et 17% pour les autres rangs de fiscalité), alors que 170% des recettes immobilières ont été sur les revenus non professionnels au taux de 100%.

3. Faibles taux de recouvrement et existence d'un solde défectueux (moins à payer) : insuffisance globale et croissante des cotisations individuelles.
4. Non activation de certains autres générateurs de recettes. En effet, la commune ne paie pas les recettes conformes aux autres générateurs. Capitaux, moins d'actions ou jeux de recettes contribuant pour l'essentiel au budget de la ville (R, IR et T.C.B, taux de recouvrement), présence de zones des plaques cadastrales des zones, sans de mise sur le marché des maisons non homologuées, sans sur la publicité extérieure).
5. Insuffisance de l'automatisation de la chaîne des recettes. Existence des zones de travail et de perception manuelles, absence de connectivité entre certains services d'assiette et ceux d'encaissement et de recouvrement, etc...
6. Manque de synergie, de collaboration et de connectivité avec les services de cadastre foncier de la B&A, de la B&A et de la B&A ainsi qu'avec les services pour la collecte et l'échange d'information, pour une meilleure allocation de la machine humaine et plus d'efficacité dans l'action de contrôle et de recouvrement.
7. Non utilisation de certains identifiants fiscaux unique déjà existants dans les administrations fiscales nationales.
8. Absence d'utilisation des moyens de paiements électroniques (paiements en ligne, mobile money, ...).
9. Offre de services insignifiants (moins de B&A) et manque de contrôle des impôts et taxes de recouvrement et la non utilisation des outils performants de rasage de l'information et de contrôle de conformité et de situation d'existence de d'habitants fiscaux.
10. Manque de mise à jour des données de Base des recettes fiscales et non fiscales, favorisant ainsi le fraude et le surcharge des frais financiers encourus par la ville.
11. Personnel des services générateurs de recettes non qualifié, non motivé, petites riges, non moralité et corruption.
12. Insuffisance des moyens techniques, matériels et informatiques.
13. Faibles taux de régularité de paiement des recettes à caractère national.

En ce qui concerne l'efficacité de la dépense publique, les constatations sont épinglées :

1. Insuffisance d'une chaîne de la dépense informelle ;
2. Prédominance des paiements hors procédures et en mode d'urgence ;
3. Multiplicité des modes de paiement des dépenses et difficultés de recouvrement (paiements) ;
4. Insuffisance de non utilisation des instruments de gestion budgétaire (plan de paiement des marchés, plan d'engagement, plan de dépenses) ;
5. Non application des normes relatives à la situation de l'Etat et de l'environnement de la ville ainsi qu'à son compte contractuel de l'Etat certain se situant au profit de son compte ;
6. Déconnexion entre les prévisions et l'exécution de budget ;
7. Faibles taux d'exécution et recouvrement de manque de crédibilité budgétaire ;
8. Faibles taux d'exécution et recouvrement de manque de crédibilité budgétaire ;
9. Constat à cet effet de difficulté de corriger les écarts budgétaires non justifiés ;
10. Pas de mise d'une comptabilité budgétaire et de production des droits de vote budgétaire.

L'ajout de ces paiements de la Ville, les valeurs et après implémenter l'assouplissement des articles de loi dans laquelle est inscrite la Ville de Kirkland, la loi représente un point important de l'histoire du Gouvernement provincial actuel :

1. Non-matériau d'évaluation de tous ces de la Ville ;
2. absence d'un cadre et mécanisme de traitement de la dette urbaine ;
3. absence d'un mécanisme d'évaluation de tous des services financiers fournis à la Ville par les intermédiaires financiers et bancaires ;
4. Réviser l'impact des intermédiaires financiers sur fond de traitement des services.

En matière de problèmes de gestion des marchés publics, il est relevés comme suit :

1. Non-respect des règles et procédures de gestion des marchés publics ;
2. absence ou insuffisance des règles de gestion des marchés publics dans certains services de la Ville et des communes, ce qui conduit à une structure de li an mine ;
3. Réviser l'impact des marchés de gré à gré et aux paiements en mode d'ajout de la Ville ;
4. Non-évaluation des plans de gestion des marchés (PPM), la structure des relations des finances de la Ville de Kirkland, telle que les efforts de matière juridique, après une stratégie de mise en œuvre de réforme sur ce plan des structures, des ressources humaines et matérielles qui servent en de gestion de la matière fiscale.

Le Gouvernement Provincial de la Ville de Kirkland s'engage comme objectif en matière des finances publiques :

- La mobilisation optimale des recettes,
- La rationalisation de la dépense,
- La mise en œuvre efficace et cohérente de budget,
- Le strict respect des procédures de gestion des marchés ainsi que la mise en place des mécanismes internes et externes de financement des projets de développement de la Ville,
- Une stratégie financière dans la gestion des finances de la Ville ainsi qu'il est en effet d'en faire un moteur de création d'emploi et de développement social économique de la Ville de Kirkland.

## **ACTIVITÉ**

Les programmes de gouvernement financiers de la Ville pour le mandate 2024-2028 prévoit l'exécution des actions telles qu'activités en église ci après :

- Mobilisation des ressources internes et externes
- Rationalisation de la dépense
- Développement stratégique axé sur le développement
- Respect des procédures de gestion des marchés publics.



Ces actions s'inscrivent d'un plan de réforme de la Gouvernance Fiscale de la Ville qui sera élaboré par l'entité en fonction du Gouvernement Provincial.

## 6. EN MATIÈRE DE MOBILISATION DES RESSOURCES :

### 1. Ressources Internes

- Un audit organisationnel et fonctionnel de la CGM et de la CGPE (avec objectif tel qu'après d'un cabinet d'audit indépendant mandaté par voie d'appel d'offre.)
- La rationalisation de la partie de l'Administration Spéciale et l'intercommunal avec tous les instruments dans le cadre des impôts et taxes ;
- La mise en œuvre d'un système de gestion automatisée de la chaîne des recettes de la Ville et l'intercommunal avec tous les instruments dans le cadre des impôts et taxes ;
- La digitalisation de tous les services et structures des règles fiscales de la Ville ;
- La rationalisation de cadre juridique ainsi que de l'engagement ; efficace dans l'optique d'une gestion efficace de la matière fiscale, allant notamment dans le sens de la réduction de nombre et des missions confiées aux services, notamment au profit des services opérationnels de proximité ;
- La réforme de la législation fiscale provinciale. Il s'agit notamment de définir les règles de base par une généraliser des recettes, de renforcer l'efficacité et la compétitivité de certains autres généraliser par rapport aux règles de même nature de l'Ordre National, de qui sera la loi de l'État de l'État en ce qui concerne des certains instruments. Dans ce même chapitre, il sera question de modifier certaines règles de procédure afin faciliter les opérations d'un côté et de l'autre ;
- Les efforts à poursuivre et l'investissement à réaliser des contributions et encourager à mener l'organisation des campagnes d'identification des contribuables et d'inspiration des matières imposables dans l'objectif de l'élargissement de l'assiette fiscale.
- L'utilisation d'un numéro identifiant fiscal devant faciliter le recoupement d'informations pour une gestion fiscale nationale et efficace.
- L'utilisation de la Coopération et l'interaction avec les règles fiscales nationales, les services de collecte fiscale, les banques, les entreprises, les services de l'État, les services provinciaux, nationaux, les ministères, les services, les contribuables, ainsi qu'avec les différents partenaires de la ville pour une meilleure maîtrise des éléments d'assiette fiscale et des paiements des impôts et taxes ;

avec meilleures maîtrise des éléments d'assiette fiscale et des paiements des impôts et taxes ;

- L'implémentation d'un nouveau mode de perception de l'impôt sur les véhicules par une incorporation dans la structure des prix de vente ;
- La suppression de la multiplicité des comptes bancaires de recevoir de son côté à un guichet dans chaque banque un seul compte pour les recettes fiscales et un autre pour les recettes contributives.
- L'assainissement des comptes courants fiscaux au sein par un l'objectif est d'assurer la base des données des recettes à recevoir conformément par l'un des d'une entité fiscale ou la mise en application de la procédure d'impôt dans un seul cadre des éléments imposables ou différencier les contribuables ainsi que par le régime des contribuables fiscaux.

- 1. L'activation des actes juridiques. Tel est le cas de de la mise en l'accomplissement, la mise conventionnelle de reconstructions.
- 2. L'insuffisance du contrôle de l'exécution fiscale.]
- 3. L'insécurité d'une partie de paiement unique des impôts, taxes, redevances et autres devoirs dus à la ville dénommée : Certificat de Paiement Informatisé (CPI) : et de gestion fiscal qui atteste de la situation fiscale des contribués.]
- 4. L'importance des campagnes de sensibilisation et de concertation de la population au paiement des impôts et la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, promotion afin d'obtenir l'adhésion des citoyens.]
- 5. Pour les recettes à caractère national, un hébergement centralisé auprès du Ministère de la République et du Gouvernement Central pour éviter la réduplication et le report de taxes de la centrale à la centrale ainsi que l'application des modalités de versement de ces allocations budgétaires selon prévues par la loi relative aux finances publiques et les mesures d'application y afférentes.
- 6. Le renforcement du personnel par une formation par voie de concours locaux pour obtenir les plus méritants et le capital de personnel sera tiré dans les services communaux.]
- 7. La création de postes et le renforcement des capacités du personnel en fonction des besoins des services.]
- 8. L'amélioration de la motivation en des conditions de travail.]
- 9. La diffusion des services en bâtiments, véhicules, mobiliers, matériels informés, équipements logiciels.
- 10. La création des centres de performance avec les services fiscaux de la ville dans l'intention de pousser les services à améliorer, mieux, à dépasser les exigences des contribués.]

## II. MATÉRIALISATION DU LA DÉPENSE

- 1. Implémentation d'une application de gestion automatisée de la chaîne de la dépense de la ville.
- 2. Utilisation systématique des instruments de gestion budgétaire : Plan de paiement des mandats, Plan d'engagement, Plan de trésorerie.
- 3. Mise en activité de la Direction de Trésorerie de l'administration de la ville.
- 4. Ouverture d'un compte unique de trésorerie relatif à l'effet de contre-fin à la multi gestion des comptes.

Ce compte unique de Trésorerie relatif devra recevoir tous les paiements dont ont bénéficiés la ville et se matérialise automatiquement au profit des sous-comptes définis en fonction des grandes rubriques budgétaires, de plus d'autres prioritaires et relatifs au base des ratios fiscaux à savoir : investissements, réhabilitation, fonctionnement salaires, services publics, promotion, administration, paiement prestations de services, dette publique, promotion, frais financiers, situation APR, aménagement, sécurité, infrastructures, rétroaction aux communes.

- 12 L'engagement et le paiement des dépenses sur base relative d'un à être en force sous des fonds disponibles;
- 13 La participation de la part des agents et fonctionnaires de la Ville, des membres du cabinet du Gouverneur et des cabinets ministériels;
- 14 La participation des frais de fonctionnement des institutions provinciales, des services publics relatifs et autres structures de la ville;
- 15 Le paiement régulier des frais de réimpression au profit des services d'actions ;
- 16 Le paiement régulier des réimpressions de la part des membres à caractère national et de celles d'intérêt commun relevant aux Comptes;
- 17 La réimpression de la production des imprimés de valeur au ministère des Finances et le paiement de tous les coûts d'impression des imprimés de valeur payés par les autres ministères tels à base avec générateurs des revenus;
- 18 Le réajustement de l'équilibre du budget contre l'annulation générale du budget;
- 19 La qualité de la dépenses avec le crédit major dans l'exécution des dépenses de la ville;
- 20 Le titre d'une véritable responsabilité budgétaire contribue la ville de celle d'une gestion responsable et efficace des finances de la ville.

## III. **INDICATEUR QUALITATIF SUR LA GESTION FINANCIÈRE**

Les actions ci après sont envisagées :

- 11 Evaluation de culture ciel de la dette.  
Pour ce faire, il sera fait recours aux services d'un cabinet indépendant
- 12 Restructuration de la dette.  
À cet effet, le Gouvernement Provincial va lancer des négociations avec les créanciers de la Ville, notamment les banques, les particuliers, les fournisseurs et le personnel dans l'idée d'obtenir des réductions substantielles de nature à alléger la charge financière sur le mouvement de la ville.
- 13 Intégration dans la gestion de la dette  
L'objectif est d'établir le recours à des prêts à base fixe et les recours intentés portés à des financements sur base de recouvrement des revenus.
- 14 Création d'un service de gestion de la dette et des risques de la ville

Ce service sera pour mission notamment l'élaboration de la politique d'endettement de la ville, la coordination des dettes, la négociation et le renouvellement des dettes auprès des créanciers...

## III. LE RESPECT DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

L'activité de Gouvernement Municipal en cette matière est de garantir la transparence et d'assurer la mise en concurrence dans le cadre de la commande publique.

Dans cette optique, les actions suivantes sont prévues :

- 1) Introduction complète des Cahiers de charges des projets et de passation des marchés publics, dans tous les services contractants des marchés publics de la ville.
- 2) Actualisation systématique des plans de passation des marchés publics par tous les services contractants.
- 3) Reconstitution de la Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics (DRCMP) par un organe central dans le conseil de la commande publique provinciale et dans l'encadrement des cellules de gestion des projets.

## ARTICLE 17 : GOUVERNEMENT ADMINISTRATIF

La Constitution de 1830 et celle qui modifie par la loi n° 18-188 du 24 janvier 2017 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo, instaure le fédéralisme comme mode gestion de pays.

Ce système d'administration permet à une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources, de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'Etat.

La Constitution a reparti les compétences entre le pouvoir central et les provinces selon qu'elles sont exercées exclusivement pour chaque domaine de pouvoir. En outre, il en résulte que les secteurs d'après les dix fédérations :

- 1) L'Éducation ;
- 1) La Santé ;
- 1) L'agriculture ;
- 1) Le Développement rural ;
- 1) Les affaires communales.

L'article 178 de la Constitution stipule que le Gouvernement provincial est composé de Gouverneurs de Villes Gouvernantes et des Ministres Provinciaux dans le nombre de membres ne peut dépasser dix.

Les dispositions légales définissent les compétences de l'Administration publique au province, réparties en catégories de :

- 1) Ministres provinciaux ;
- 1) Services publics fédéraux ;
- 1) Services publics nationaux au province ou services déconcentrés.

L'objectif général à atteindre demeure le fonctionnement harmonieux des services publics tant déconcentrés que provinciaux.

Les objectifs spécifiques, quant à eux, se résument en :

- 1) La diffusion des services publics d'un niveau public vers un autre jusqu'aux zones reculées ;
- 1) Le renforcement des capacités des agents ;
- 1) L'investissement des infrastructures et du personnel des services publics de la Ville ;
- 1) La mise en place de la Fonction Publique provinciale et locale ;
- 1) La rationalisation de la gestion des ressources humaines ;
- 1) L'élaboration d'un projet relatif à la création d'une zone de services sociaux ;
- 1) L'amélioration de la motivation du personnel et des conditions de travail.

En cas d'atteinte aux objectifs, l'État/province intervient, dans le cadre de la Gouvernance administrative, quelques actions majeures à mener :

## Articles

Une loi du Gouvernement Provincial inscrit, le Ministère Provincial pour la Fonction Publique dans ses attributions avec notamment comme priorité de :

- 1. Donner un état des lieux de la gestion administrative de la Ville de Montréal;
- 2. Proposer la mise en place d'une Commission de Planage de la Réforme de l'Administration Publique dans la Ville de Montréal dans les mêmes conditions à :
- 3. Faire la revue de cadre juridique en matière relative à la formation de la Commission, des lois régionales de mise en œuvre de la décentralisation et des lois relatives respectivement au statut des agents de services des services publics de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement des services publics offerts ;
- 4. Inscrire les causes de l'inefficacité actuelle des services publics dans la Ville de Montréal ;
- 5. Examiner les questions liées à la culture des affaires et de la mise en œuvre relative du personnel administrativement de la Ville de Montréal ;
- 6. Identifier les défis à relever pour la mise en place d'une Administration publique décentralisée dans la Ville de Montréal ;
- 7. Formuler des recommandations utiles sur l'état des lieux de la gestion administrative de la Ville ;
- 8. soumettre au Gouvernement Provincial les projets d'actes législatifs et/ou réglementaires à prendre pour la rationalisation de cadre institutionnel, regard notamment un opérationnel des services publics de la mise en regard des défis préalablement identifiés.

En vertu de ces deux priorités, l'Institut provincial s'emploie à mener les actions suivantes :

1. Révision des règlements d'administration relative à la discipline, en particulier ceux en lien avec les agents des services publics de la Ville de Montréal;
2. Création d'un établissement public à caractère social avec des branches qui s'ajoutent dans :
  - 1. Révision des règlements d'administration relative à la discipline, en particulier en lien avec les agents des services publics de la Ville de Montréal;
  - 2. Création d'un établissement public à caractère social avec des branches qui s'ajoutent dans :
    - 1. La branche des parents pour les prestations d'incapacité, de vieillesse et des services ;
    - 2. La branche des stagiaires professionnels pour les prestations en cas d'accidents de travail et de malade professionnels.
3. Mise en place progressive de la fonction publique provinciale dans la Ville de Montréal

En outre, la loi régionale n° 100 (S. 2011) mai 2011 expose l'organisation et le fonctionnement des services publics de l'État central, des provinces et des

ETD (certaines), en son article 5, les services publics de la province qui sont :

- 1) L'Administration territoriale ou Gouverneur de province ;
- 1) L'Administration de l'Assemblée provinciale ;
- 1) L'Administration des Ministères provinciales.

L'Administration de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa a obtenu déjà, une demande préliminaire relative de la direction de l'Emploi de cette institution, après l'adoption de la Loi, en ce, en vertu des dispositions de l'Article n° 103(1) de la Loi n° 024 du 20 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement des services publics de la Ville de Kinshasa et de son Canton.

Conformément aux dispositions contenues des articles 56 et 57 de la loi organique citée supra, les services publics provinciaux sont hiérarchisés comme suit :

- un Secrétariat provincial dirigé par un agent ayant le grade de Directeur de l'Administration publique ;
- une Direction provinciale ;
- un Bureau.

#### **6. Amélioration des structures et du personnel des services publics de la Ville de Kinshasa**

La hiérarchisation des structures ayant pratiquement la même mission ainsi que la présence d'agents qui, pour le moment, ont été engagés en période suspensive d'application des affaires courantes et sans considération aucune de leurs exigences essentielles, pour un fonctionnement efficace des services publics de la Ville, un profond aménagement de ceux-ci.

L'enquête réalisée a démontré les services faisant un double emploi et à améliorer conséquemment la répartition ainsi que l'appartenance des actes d'engagement du personnel existant dans les services publics de la ville afin de garantir être ceux qui ne sont pas conformes.

Pour cette démarche permettant d'éclaircir, dans une certaine mesure, le bilan relatif de l'engagement des agents existants dans ces trois (3) Services tout en se penchant des autres.

#### **7. Raffermissement de cadre organique et du personnel par voie de mesures internes**

Les services publics provinciaux fonctionnent actuellement avec des cadres organiques défectueux, les uns des autres et qui ne permettent pas adéquatement de la régulation et de la réorganisation en la matière.

Il faudrait, donc, conformément au cadre organique à la loi n° 024(1) du 2 mai 2018 portant l'organisation et le fonctionnement des services publics de Province/Canton, des Provinces et des CTR.

L'appareil des Provinces, comme indiqué ci-haut, le cadre organique prévoit : un Secrétariat Provincial dirigé par un agent ayant le grade de Directeur de l'Administration publique, une Direction provinciale et un Bureau.

Par ailleurs, l'État et l'Administration d'Algérie ont permis aussi des agents de prendre des services publics de la Ville de Blida depuis, en son article 13, que l'agent des services est nommé sur concours ouvert ainsi en faveur des candidats étrangers d'un diplôme équivalent délivré par son pays ou une académie publique étrangère ou concours équivalent par l'État algérien, pour autant que le nombre de candidats ne dépasse pas celui des emplois vacants et disponibles.

Tout recrutement a pour objet de garantir à la commune d'un complément dans le cadre technique et/ou service et indépendamment genre.

Dans une politique de modernisation des cadres techniques sous réserve de quelques particularités, le Gouvernement Provincial permettra au reclutement même de personnel des services publics de la Ville par voie de concours interne basé sur les critères de compétence, de compétence et de performance.

#### 6. Mettre à niveau et renforcer les capacités du personnel en fonction des besoins des services

Après les opérations d'amélioration des structures et de reclutement de cadres techniques et de personnel, un programme de formation sera établi en fonction des besoins de services pour plus de performance des agents.

Chaque Ministère s'efforcera à mettre, pour ce faire, les responsables des services publics sous son autorité pour l'élaboration de l'ensemble de l'élaboration des termes de référence y afférents.

#### 7. Modernisation de la gestion des ressources humaines

Dans l'accompagnement de l'Agence Provinciale de Développement de Blida (APDB), le Gouvernement Provincial se fera pour ce les moyens pour une gestion moderne des agents.

Des possible stratégies seront mis à contribution en son de :

- 1 Identifier les agents des services publics de la Ville ;
- 1 connaître une base des données dans le service à la production rigoureuse de l'ensemble du personnel de la Ville ;
- 1 veiller à la présence effective des agents au lieu de services ainsi qu'à leur productivité.



## ii. Amélioration de la motivation du personnel et des conditions de travail

L'accumulation des articles de loi émis par l'Assemblée provinciale au cours de ses dernières années a considérablement contribué au bien-être matériel des agents de la Ville.

Aussi, les cadres de travail où ils travaillent sont ils, pour la plupart, dans un état de délabrement avancé et peu suffisamment équipés. Ce qui ne leur permet pas d'être performants.

Pour y remédier, le Gouvernement Provincial dans les written public des infrastructures modernes à venir sera tenu notamment dans la construction (notamment le siège de la Chancellerie des Hautes Nations sur le Boulevard de St-Jean ou, à défaut, sur le site qui abrite les Ministère fédéraux des Finances, Budget et Travaux.

Quant à l'amélioration de la motivation du personnel, un aspect particulier sera été sur la mobilisation des ressources afin de permettre à l'Assemblée provinciale d'avoir les moyens d'assurer régulièrement le paie, sans oublier la rétrocession des primes aux services d'assistance.

## iii. Redéfinition de la fonction de Chef de quartier

Malgré avoir les apparences de la fonction publique par article de Réglementation, l'Article 103 du Code Municipal (annexé), le Chef de quartier est l'administrateur le plus proche des administrés.

Il est (ou) multiples parties sur ce fait est plus sur la définition des tâches particulières aux différents secteurs de travail comme un certain pris dans le cadre de son quartier. À cet effet, afin que conformément à l'Article 103 de la loi organique il s'agit de réviser les tâches prévues pour les cadres des territoires à l'intérieur des provinces. Ils sont responsables de l'ensemble des administrés de la population, de l'économie et de la sécurité publique dans leurs juridictions.

Aussi, en vertu de l'Article 103 de la même loi, sans les termes d'adhésion au Réglementation, outre le rapport journalier, un rapport mensuel complet sur la situation générale des lieux quartiers.

Pour redéfinir cette fonction, le Gouvernement Provincial implique le Chef de quartier dans le cadre, au quotidien, de la culture des citoyens à partir des meetings (projets) ou autres de travail et à leur discussion avec le cadre d'investissement ou de traitement.

L'aspect administratif étant généralement pris en compte dans leurs rapports journaliers, il leur sera confié, en outre, le rôle d'ordonner dans le cadre de la mobilisation des ressources.

## ANIL 11 - ENTEKALİM VE YAKINLIK

### 11. - Eğitim

Le secteur éducatif est confronté à plusieurs défis sur l'ensemble du pays tant sur le plan pédagogique, qu'environ des infrastructures que sur les conditions de travail des enseignants.

Pour répondre, au mieux de la filière de l'éducation, l'état de l'école se présente de la manière suivante : (i) insuffisance de nombre d'écoles publiques ; (ii) délabrement avancé des locaux ; (iii) manque de matériel éducatif ; (iv) insuffisance de heures allouées aux élèves et à enseigner ; (v) faiblesse importante de l'environnement physique des écoles publiques ; (vi) manque de matériel, vêtements, etc. ; et (vii) démotivation de corps enseignant.

### ANIL1101

- Études d'harmonisation et de coordination avec les gouvernements locaux intervenant dans la qualité de l'enseignement dans les écoles
- État des lieux et proposition de mesures pour les services éducatifs. En collaboration avec l'ANIL11, l'Association des Ecoles publiques, universitaires, non étatiques des Professeurs des écoles privées Chaque responsable devra se rendre à l'entretien des charges
- Mise en place d'une commission inter-ministérielle d'échange et d'information. Collaboration avec le bureau de l'Association de l'Éducation et de la Formation (TEKE) et l'Association nationale de contrôle, de la préparation de la paix et de la stabilité des enfants, des enseignants et du personnel administratif des écoles concernées (ANIL1102)
- Reconstruction et la réhabilitation des écoles, des bâtiments (y compris pour les filles), laboratoires, centres de formation
- Mesures en faveur des parents, enseignants, personnels scolaires, les enseignants, équipes de l'éducation, administratifs scolaires et autres membres éducatifs
- Renforcement (amélioration) des conditions financières et environnementales appropriées des enseignants pour l'éducation formelle et non formelle
- Mesures restrictives et non d'offrir aux élèves un environnement propice pour suivre les cours (y compris dans l'état des lieux). Intervention d'État, à proximité des écoles, des sites de formation, des lignes et autres environnements généraux des salles de classe ou des pratiques scolaires aux heures libres

- Sensibilisation aux valeurs de citoyenneté et de participation. Former des gens capables de mener les milieux et supporter des actions sur : (i) la forme sociale (les institutions), (ii) le processus et l'aménagement, (iii) le système fiscal, (iv) la forme sociale (le territoire) et le développement des services publics, (v) le rôle équilibré.
- Création d'une institution de formation aux milieux et orientations communales géographiques pour former les différents corps de métiers selon les besoins socio-économiques particulièrement ceux liés à la construction d'une nouvelle ville (architectes, ingénieurs, urbanistes, menuisiers, serruriers, plombiers, etc.)
- Développer des programmes avec des messages clés pour inciter la participation et l'entraide équilibrée à l'éducation des jeunes filles
- Choisir les aspects de la spécification des projets de loi afin de aligner la ville nouvelle avec le projet État
- Intégration des approches nouvelles dans les cursus de formation (techniques) pour harmoniser les programmes et matériels éducatifs
- Renforcement des capacités des institutions pour assurer un milieu et assurer une interaction et collaboration avec des associations ou ONG et les institutions publiques, des programmes adaptés à la diversification éducationnelle des enfants des milieux, pluriels et éducatifs, etc. (L'accent dans les corps sociaux de Projets publics)
- Faire un compte des approches par le réseau à l'endroit des ONG (l'impact de la rue, celui dans la rue et celui à la rue, écoles, etc.)
- Renforcer des activités géographiques de terrain (plans des milieux sociaux)
- Coaching supporté auprès des acteurs marchands pour assurer leur succès tout en les rendre plus autonomes (Pavés sociaux)

#### Dans le secteur éducation, d'ici les années 2025 :

- Accompagner un passage de l'efficacité de la qualité de l'enseignement dans toutes les écoles publiques ;
- promouvoir l'égalité notamment à l'endroit des jeunes filles ;
- améliorer la qualité de l'éducation de base à travers la mise à jour des programmes scolaires adaptés aux besoins sociaux (plans sociaux éducatifs) ;
- améliorer des infrastructures éducatives et d'apprentissage de milieu un nombre suffisant
- créer un dépassement et matériels éducatifs les écoles existantes et ouvrir les écoles nouvelles
- appuyer la promotion de l'enseignement technique dans les 14 communes
- appuyer la formalisation des milieux sur les besoins de développement et parties tous
- Structurer les milieux et promouvoir les compétences techniques
- améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur éducation
- Renforcer les économies locales et transformer les conditions et les cadres de vie des institutions et milieux sociaux

## 2. Santé

Le manque de la santé est caractérisé par une faible couverture géographique, une insuffisance insuffisante des structures de santé, également un manque, cette qualité peut caractériser des services et soins offerts en raison des insuffisances opérationnelles des établissements de soins de santé. Les investissements publics dans le secteur de la santé n'ont pas progressé au même rythme que le reste géographique. En conséquence, les capacités d'accueil sont largement dépassées. L'absence de ressources de santé génère un charge excessive de l'ambulance, et d'un manque d'assurance médicale et un manque majeur dans l'accès au soins de santé pour les malades, sans être limitée par le manque de la population.

En ce qui concerne la question des facilités et équipements d'être actuel de la législation compléte est limitée. En 2007, plusieurs familles éprouvent différentes difficultés pour conserver la santé de leurs. Ces difficultés s'expliquent par un manque ou un manque dans plusieurs villes et territoires, le cas de la ville de Sirohi. L'information des indicateurs ou les autres établissements sans famille doit être assuré par l'autorité administrative (un) personne qui, une fois de l'être doit prendre un charge l'urban de conseil et avec lui à l'information. À cela l'ajoute le non existence d'un établissement public dans la ville de Sirohi, cette prestation est assurée exclusivement par les privés, les établissements privés, malgré le prix un manque des indicateurs qui devraient bénéficier d'une certaine subvention.

## activités

- Étudier l'harmonisation et les modifications avec les partenaires clés internes pour dire la O&M et le service santé
- Faire des liens et identifier les services santé et médicaux de santé avec les fins possibles des services complémentaires.
- Faire des liens des centres d'élaboration de la O&M au sein de sa répartition éventuelle
- Mettre en place d'une commission interministérielle et harmoniser l'échange et l'information
- Construction d'un hôpital avec une équipe moderne de grande capacité et d'un laboratoire d'analyse médicale de la tête dans le palais royal.
- Sensibilisation pour booster l'utilisation des services médicaux par les clients (approche indépendante médicale de santé et O&M) travailler en collaboration avec les médecins de santé basés à Khartoum pour compléter à la O&M et santé hospitalière, significativement de l'accès et l'utilisation des services des soins de santé de base à travers une communication de base
- Développer des approches de communication de masse pour le changement de mentalité au niveau en place un mécanisme de contre-indication
- Insurer la sécurité dans la chaîne de production et d'approvisionnement un mécanisme essentiel de certains services de santé de grande envergure (se fier sur un contrôle et s'impliquer dans la chaîne d'approvisionnement et de produits fins)
- Organiser les réunions de O&M et participer aux réunions régionales et nationales des institutions des sites d'un tiers (ex. : réunions O&M, MOH, etc.)

- 2. **Évaluation des centres de santé de la CEE en équipements et matériels.**
- 3. **Implémentation des infrastructures des cliniques hospitalières.**
- 4. **Documentarisation et diffusion des actions, initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre par le ministère.**
- 5. **Régulariser et améliorer les moyens humains respectant les normes et leurs exigences.**
- 6. **Réflexion sur la construction d'un système public géré par la ville priorisant de l'emploi.**
- 7. **Réflexion sur les stratégies issues du Forum de la Santé, de Minamata...**
- 8. **Organisation des équipes communales pour renforcer la réponse dans les centres.**

#### **Dans le secteur santé, afin de atteindre ODD :**

- 1. **Améliorer l'accès et l'utilisation de services de santé de base avec un accent sur les maladies de santé (notamment tuberculose)**
- 2. **assurer le renforcement institutionnel des CES et améliorer les conditions de travail de personnel de santé**
- 3. **appuyer l'amélioration de la qualité des soins dans la CES dans tous les établissements de soins de santé de la ville de Minamata**
- 4. **appuyer l'intégration de paquet complet des services santé dans la CES**
- 5. **appuyer la mise en disponibilité des services et médicaments dans les CES**
- 6. **appuyer la construction, réhabilitation et aménagement des infrastructures hospitalières (problématiques des moyens et des stratégies, prise en compte)**
- 7. **Faciliter l'utilisation des services existants et gérer adéquatement**
- 8. **Promouvoir le santé mentale et le bien-être social dans un environnement approprié**
- 9. **Documentariser et diffuser les actions, initiatives et bonnes pratiques mises en œuvre par le ministère.**

## ANNEXE 1 : SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT

Les activités économiques dans la ville reflètent encore en grande majorité le tissu économique informel avec une prédominance de services vendus, mais, ces interactions économiques ne différencient d'aucune incidence directe du principal moteur de l'économie nationale, le secteur minier.

Ce processus implique repose essentiellement sur la dynamique de la population vivante et sur des relations d'ingénierie sociale de service ou de différenciation, qui fléchissent la relation de flux économique au sein local.

Globalement, la dynamique de modernisation et de développement durable impulsée par le Gouvernement provincial ne sera en rien entravée par cette situation, mais dirigée dans une forme de prudence. En effet, cette forme de résilience et certains d'adaptation ne s'inscrivent pas dans la dynamique de modernisation et précèdent ses mutations internes nécessaires pour saisir les nouvelles opportunités.

Les actions, initiatives et priorités du gouvernement provincial pour affiner les interactions économiques actuelles et les nouvelles dynamiques de développement durable passent à l'analyse à travers leur impact dans quelques secteurs, domaines ou activités de la ville de Kinshasa.

### Commerce de services informel

La majorité des activités économiques de production et de services dans la ville reflètent encore du informel malgré les multiples réglementations institutionnelles en faveur des PME et les efforts d'aménagement des services publics, des expériences innovatrices et des associations en faveur des jeunes et des femmes.

Dans le cadre de la stratégie de simplification fiscale adoptée, le Gouvernement provincial se doit également accompagner ce processus de croissance des acteurs de l'informel. La création des impôts formels et la construction de rapports des entreprises des rapports financiers seront les défis à relever.

Les nouvelles PME issues de cette croissance seront à même de capter toutes les facilités et innovations technologiques pour s'intégrer dans une économie moderne. Et surtout dans toute économie moderne, les PME seront le cœur de développement de Kinshasa.

De même, les autres petites activités commerciales de type commerce ambulante ou vente à l'échelle peuvent obtenir de la part des autorités urbaines une contribution directe technique. Par exemple d'activités, la ville pourra leur des possibilités de fonctionnement en parties des marchés homologues de matériaux en conformité avec sa vision de modernisation.

De manière globale, un groupe de travail multidisciplinaire sera rapidement mis sur pied pour analyser de façon exhaustive toutes les opportunités et contraintes de la croissance de l'informel dans la ville de Kinshasa.

## Éléments de l'économie circulaire

Les fondements de l'économie circulaire, solidaire et de partage offrent des outils d'analyse et de compréhension des activités économiques de relations multiples quantitativement dans les villes ainsi l'économie et la consolidation de cette économie nécessitant un accompagnement des activités urbaines. Les applications dans la valorisation des déchets ont été les mêmes illustrations. Les PMA et les CMA qui produisent des déchets biologiques à partir des déchets plastiques ou des déchets de cuisine sur base des déchets organiques éprouvent des difficultés de commercialisation des produits. Par des mécanismes de commande publique, dans le cadre de la réhabilitation des zones secondaires par exemple, des déchets, dans certaines zones aménagées pour améliorer une territorialité favorisée en consolidant la production économique de la valorisation.

Des projets technologiques de production de l'électricité à partir des déchets par des centrales à biomasse sont également envisagés. Quelques prévisions techniques de commercialisation en matière de distribution et de certification tendent encore le site et assure de cette filière de valorisation.

Autre valorisation d'urgence à signaler est la technologie CBI.

Le développement durable, avec les projets de usage, aménagement favorisée en matière. La certification rapide par Impulsion CBI est le projet de valorisation des déchets par l'économie circulaire. Le traitement des déchets à être éliminée, par séchage, recyclé et livré à l'usine.

Le CBI peut à transformer l'économie de recyclage et des déchets. Les mécanismes du CBI peuvent à convertir tous les déchets organiques en matière et en une énergie sans émissions, tels que : déchets solides municipaux, déchets alimentaires, déchets industriels, déchets agricoles, eaux usées traitées, plastiques, etc.

Il s'agit d'une technologie innovante de gestion en matière de développement

### Renforcement de la chaîne des valeurs agricoles

La contribution du gouvernement provincial dans le renforcement de la chaîne des valeurs agricoles dans le rôle de l'économie circulaire est appuyé à l'initiative présidentielle amorcée lors de l'économie du Chef de l'État. Les services publics urbains doivent assurer que, de la production à la consommation, chaque étape respecte effectivement une valeur ajoutée au profit des producteurs et autres intervenants.

### Accès aux services de la production

Les petits producteurs seront regroupés en coopératives pour bénéficier de facilités des mécanismes agricoles et des départements de mécanisation. Des services agricoles, des fertilisants et autres intrants peuvent être mis à disposition.



## Activités de transport

Les routes et voies de transport agricoles seront réhabilitées ou également entretenues au vue de faciliter l'écoulement des produits vers les lieux de stockage, de transformation ou de commercialisation.

## Activités de la transformation

Des facilités seront accordées aux unités de transformation implantées dans la ville de Kinshasa. Ces unités prendront en charge la production locale ainsi que celle en provenance des provinces avoisinantes. L'incidence sur l'emploi et la formation professionnelle sera notable. Au titre de facilités, un accord particulier sera passé à la problématique de la fourniture de l'énergie électrique.

Au regard de l'écoulement des matières, la ville de Kinshasa se doit d'assurer sa contribution dans la production des énergies renouvelables.

## Activités de stockage et d'entreposage

La rupture de la chaîne des valeurs agricoles ne constitue pas un défi pour les agriculteurs locaux. Le gouvernement provincial en règle sa part PIB va aménager des infrastructures de stockage et d'entreposage, y compris celles frigorifiques, afin d'assurer une conservation sécurisée des produits avant la commercialisation.

## Activités de la commercialisation

Les produits agricoles en provenance directe des producteurs et les produits issus de la transformation sont bénéficiaires de l'accompagnement des autorités locales. Une attention particulière sera portée sur la commercialisation des fruits et légumes. Il s'agit que la filière agricole de Kinshasa soit sécurisée.

## Commerce et Commercialisation

Pour la réussite de commerce de Kinshasa, il conviendra de renforcer les mesures pour le respect des dispositions légales dans le domaine de commerce afin de sécuriser le commerce triangulaire, favoriser le petit commerce par les éleveurs et le commerce villageois. De même, une attention particulière sera accordée sur la protection des droits sociaux des travailleurs de secteur la commercialisation des produits et services dans la ville sans négliger certains aspects particuliers :

- .. Les réseaux de distribution par supermarchés seront appelés à intensifier le rôle social des produits locaux ;
- .. La ville de Kinshasa va amplifier et moderniser son réseau de marchés publics urbains ;
- .. L'utilisation des domaines publics urbains en des espaces publics pour des activités commerciales sera encouragée pour des valeurs de mobilité, de sécurité et d'hygiène ;

- Faciliter la commercialisation des produits locaux au dehors des frontières;
- L'organisation numérique des exportations locales au faveur de certains produits sensibles (les différents produits).

Pour protéger le pouvoir d'achat de la population et garantir davantage la santé publique, les services urbains doivent aussi renforcer leurs dispositifs pour un meilleur contrôle de prix et de qualité.

### Protection des marchés

L'affirmation d'un droit " distribution librement " sera la pierre d'angle de la protection des marchés dans la capitale congolaise.

L'indication d'un modèle au niveau du portail digital de la ville de Kinshasa (sous l'appellation touristique favorable) sera meilleure visibilité de la ville dans l'objectif d'impulser le secteur.

Un groupe de travail multidisciplinaire sous la coordination du ministre provincial chargé de son thème se réunira également d'un côté afin de faire du commerce à Kinshasa un projet des stratégies adéquates pour l'implémentation dans différents indicateurs de marchés dans la ville.

### Accompagnement des investisseurs de Kinshasa

La problématique mondiale de transition énergétique renforce la nécessité de la protection de l'environnement et des investisseurs avec une mise à disposition immédiate des fonds par divers mécanismes, tels les crédits carbone, le fond vert, le fonds d'adaptabilité. La ville de Kinshasa sera amenée à accompagner tous les projets digitaux au titre de réajustement, d'adaptation, de traitement des déchets, etc.

Face au défi énergétique dans la ville de Kinshasa, le Gouvernement provincial se propose de l'installation des panneaux solaires chez les particuliers.

### Consolidation des caractéristiques de la ville

Pour des raisons historiques liés notamment à une conception de non participation des activités éducatives au secteur productif et à des changements quant à la capacité juridique des citoyens, la particularité de la ville de Kinshasa se consolide dans un état contemporain, impitoyable et non protégé.

Dans la mesure, la ville doit se consolider des réserves foncières et garantir à des acquisitions stratégiques pour avoir des activités entrepreneuriales. En matière de propriétés immobilières de la ville, les biens immobiliers publics seront révisés, toutes les propriétés immobilières d'une protection juridique sont des biens. Le pays immobilier sera véritablement défini par des mécanismes de Kinshasa, des cadres et des marchés urbains modernes. Enfin, à travers la prise de participation dans des PPP, la ville se va doter des actifs géométriques de développement.

Avant la situation de la société de l'après de Kinshasa pluriel sera choisie pour une contribution substantielle au développement de Kinshasa. En maximisant de l'engagement de la jeunesse, l'implication de la ville dans ce secteur des jeux de hasard sera d'abord d'ordre social et culturelle en renforçant artistiquement les activités, parfois sources d'effort et de créativité. Ainsi, les activités artistiques peuvent épauler les activités complémentaires de la lutte contre le blanchiment et les transactions illicites.

#### **Investissements et développement**

Pour maximiser au mieux le potentiel de Kinshasa en attirant le maximum d'investissements, le Gouvernement provincial va se doter d'un Comité de Coopération des Projets Prioritaires et des Investissements (CCPI).

L'analyse élémentaire de manière critique la nécessité impérieuse d'améliorer la gouvernance et la gestion des projets au sein des institutions publiques afin de renforcer leur efficacité opérationnelle et leur capacité à attirer des partenaires externes stratégiques. Face aux défis particuliers tels que les contraintes budgétaires, indépendamment budgétaires et l'inefficacité administrative, la création d'une unité de coordination des projets et des investissements se justifie par plusieurs raisons fondamentales.

En premier lieu, cette unité sera spécialement conçue pour assurer un suivi rigoureux de l'élaboration des programmes et des projets, garantir ainsi leur livraison et temps requis et dans les limites budgétaires prévues. En identifiant les inefficacités et en proposant des solutions adaptées, elle permet une utilisation optimale des ressources disponibles, maximisant ainsi l'impact des investissements publics.

En second lieu, en mettant l'accent sur les résultats et en intégrant des outils de performance avancés tels que des indicateurs de progrès et de réalisation, cette unité améliorera le management et renforcera la responsabilisation des acteurs impliqués dans la gestion des projets. Cela contribuera à renforcer la confiance des citoyens et des partenaires externes envers les institutions publiques, essentielle pour garantir un environnement propice à l'investissement et au développement durable.

En troisième lieu, elle permet de mobiliser les financements alternatifs pour les investissements et les orienter vers les projets prioritaires de manière efficace.

En quatrième lieu, elle favorise une meilleure coordination et collaboration entre les différents entités gouvernementales, réduisant ainsi les duplications d'efforts et les inefficacités administratives. En renforçant les capacités institutionnelles à travers des programmes de formation continue et de partage de connaissances, elle prépare les fonctionnaires à relever efficacement les défis complexes de la gestion publique moderne.

En résumé, cette initiative vise à accélérer la mise en œuvre des projets de développement, à améliorer la gestion des risques et à maximiser l'efficacité des ressources mobilisées.

## ANNEXE 1 : DÉFINITION DU CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

### a. CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

Dans un contexte global de régression de prestige et de reconnaissance internationale de la culture européenne (après l'échec national et international avec la Ville de Bratislava comme location), il est d'une nécessité impérieuse de restaurer la part de la culture et le sport ainsi que son interaction avec la jeunesse qui depuis le début des temps récents ont été séparés.

#### L'identité Bratislava : un atout pour l'attractivité de la Ville de Bratislava

Pour les bases afin d'être une véritable industrie culturelle en phase avec les opportunités qu'offre le cadastre touristique de la ville de Bratislava, réhabiliter certaines des cultures nationales, avec l'objectif majeur de créer un dialogue permanent. Il est essentiel l'un des facteurs majeurs de l'industrie culturelle que se propose de restaurer sous diversifié, d'identifier comme catalyseur de créer des interactions avec d'autres secteurs traditionnels et liés étroitement avec la scène culturelle comme des institutions indépendamment notamment le sport, le loisir et le tourisme.

L'interaction de ses trois composantes : **CULTURE, SPORT, JEUNESSE** génèrent d'une industrie intégrée, devrait à maturité de l'industrie jointe, participer à la création des richesses et d'emplois directs et indirects d'une part, et participer à la reconstruction et à la promotion de l'identité Bratislava dans le monde : Bratislava, ville vivante, créative et attractive.

Cet objectif majeur passe par la reconnaissance et la valorisation du patrimoine culturel de la ville, ainsi que la professionnalisation du secteur, autant par ses infrastructures que par la formation continue des acteurs, c'est notamment les producteurs culturels sans remettre le développement de l'industrie et la satisfaction des consommateurs locaux et internationaux, ainsi, de manière spécifique, l'objectif global se définit, se réalise en 11 engagements dans six axes suivants :

1. Assurer la protection, la reconnaissance et la promotion du patrimoine culturel propre à la ville de Bratislava ainsi que celui hérité à Bratislava bien que placé sous la gestion publique et administratif de l'État (public control, en ce qui concerne ceux des particuliers dans l'industrie et l'identité se concentrent à l'image de la ville) ;
2. Identifier, évaluer et encourager la création et de la production artistique et culturelle dans la ville de Bratislava ;
3. Créer la scène culturelle à être en phase avec les innovations de son temps de ses scènes européennes en tenant compte de son héritage culturel construit au caractère de ses cultures qui se rapportent sur ses valeurs, rituels de ses idéologies ;
4. Accroître les ressources matérielles, humaines et financières à diffuser au-delà l'appartenance du secteur dans le cadre de la construction d'une industrie culturelle en dynamique de développement créatif ;
5. Développer la capacité de secteur culturelle Bratislava accroître sa participation à la production des richesses collectives et régulièrement sa contribution au budget de la ville de Bratislava ;

6. Favoriser, par une politique incitative, la création et l'émergence des centres privés culturels et culturels privés de l'industrie culturelle privé comme le *Groupement*.
7. Favoriser la participation de la population. Mettre à la vie culturelle ainsi qu'à la connaissance des faits de son industrie.)
8. Promouvoir l'industrialisation culturelle locale entre communautés.)
9. Développer des mécanismes d'intervention avec la politique culturelle nationale pour une meilleure capitalisation des investissements et opportunités élargies par le Gouvernement central.)
10. Donner la tête de l'industrie d'une Politique culturelle en création en phase avec ses propres ambitions.

**La question plus qu'une activité physique : Soins d'enrichissement de la citoyenneté et de la promotion des biens culturels ensemble**

Faire de cette activité physique d'industrialisation et de biens culturels ensemble, un enrichissement les richesses des richesses qui concernent véritablement la question de biens culturels dans la plus pure des cas par le monde spirituel mal assés. L'objectif étant de faire partager le sport à la culture et à la promotion des biens culturels directs et d'en faire un secteur d'inclusion et d'engagement citoyen dans une dynamique collective.

#### **ACTIVITES**

- .. Donner la tête de l'industrie d'une politique culturelle
- .. Mettre en place d'une commission culturelle même avec les acteurs du secteur
- .. Réviser le projet de donner la tête de l'industrie d'un festival culturel par ailleurs engagement de l'État dans la République lors de sa présidence à la tête de l'Union africain)
- .. Mettre en place d'un comité de réflexion autour d'un comité de pilotage la santé culturelle de ce projet
- .. Réviser l'importance de la faire de la République internationale de l'industrie.
- .. Réhabilitation des infrastructures sportives et culturelles existantes appartenant aux villes de Kinshasa
- .. Faire le plaidoyer auprès du Gouvernement central pour la révision de projet des constructions des stades municipaux
- .. Mettre un plaidoyer auprès du Gouvernement central pour impliquer la tête de l'industrie dans le projet des infrastructures sportives et culturelles existantes et en cours de construction
- .. Mettre un plaidoyer pour réviser le dossier autour de la tour de l'Échangeur de LUMIN en particulier sa réhabilitation
- .. Encourager par le sponsoring officiel de la tête de l'industrie des projets culturels et sportifs privés personnels et en phase avec les objectifs stratégiques de la ville
- .. développer les espaces publics de pratique du sport à travers la ville à l'instar des espaces et zones dédiées à la pratique du sport des masses en particulier
- .. Impliquer la tête de l'industrie dans la Promotion de la Pratique professionnelle des sports en appel des différentes Fédérations, ligues et Unions nationales
- .. Organisation régulière avec l'appui de la tête de l'industrie des marathons et autres pratiques sportives

- 1. Mise en place d'une structure dédiée à la gestion et à l'exploitation des places publiques, monuments et sites patrimoniaux de la Ville
- 2. Création de la Société Royale : Groupes d'habitants de la Ville de Kinshasa - Sites culturels/historiques et protégés pour la diffusion des personnalités locales, nationales et internationales
- 3. Réhabilitation des monuments et places mémorielles de la Ville de Kinshasa
- 4. Conserver la mémoire Kinshasa par l'insertion des monuments, mémoriaux en sites ouverts mémorielles des lieux, places, bâtiments et œuvres
- 5. Maintenance des problèmes d'accès et de recensement pour l'activation des sites patrimoniaux en une cartographie permettant le travail pour une participation citoyenne au sujet de la Ville de Kinshasa
- 6. Maintenance et traitement d'un programme prioritaire de formation professionnelle des jeunes en faveur des jeunes à la professionnalisation des métiers.
- 7. Mise en place d'une commission mixte

## 8. EMPLOI

La Ville de Kinshasa à l'instar des grandes villes africaines subsahariennes n'est pas épargnée de chômage qui frappe sévèrement les hommes et femmes de tous âges. Conséquence directe : la qualité de vie sérieusement amoindrie !

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme quinquennal de Développement local de Kinshasa 2024-2028, la stratégie d'emploi des mesures pour réduire considérablement le chômage au milieu urbain est la stratégie axée sur la réussite de notre programme à travers un 11 axes prioritaires d'impact, et de la capitalisation des actions et initiatives également mises en œuvre dans le cadre de l'implémentation du Programme de Développement local 2024-2028 qui fait de l'un des 8 engagements majeurs de l'Ordre de la République pour une nouvelle nation à venir : **CRÉER PLUS D'EMPLOI ET PROMOUVOIR LE PROGRES SOCIAL**.

La mise en œuvre effective de la flexibilité publique urbaine ainsi que la requalification des services et établissements urbains seront parmi les leviers de base de création d'emploi direct, direct et/ou indirect substantiellement de personnel public.

- 1. Normaliser l'informel pour une création des richesses et d'emploi
- 2. Le développement de la chaîne de valeur agricole, une stratégie pour la sécurité alimentaire, la croissance inclusive et la création d'emploi multidimensionnel
- 3. Capitaliser l'industrialisation de la Ville de Kinshasa à travers le développement des zones économiques, pour des emplois industriels directs et indirects
- 4. Le dynamisme des grands projets en la faveur de marché des travaux (pour la création d'emploi multidimensionnel)
- 5. Le statut de la Nouvelle Ville de Kinshasa, des opportunités à capitaliser pour des milliers d'emplois, dans le cadre d'une ville résiliente
- 6. Les grandes infrastructures urbaines, étape d'un projet de développement d'emploi ;
- 7. L'économie urbaine de la route : Faire de la route un levier de développement socio-économique (indirect et indirect), qui est l'emploi majeur de notre économie qui contribuera à son relief à travers surtout une dimension structurelle au-delà de la simple problématique de mobilité avec plus des richesses, et plus d'emplois directs et indirects substantiels

## activités

1. Moderniser l'administration publique provinciale et les services offerts pour plus d'efficacité des compétences;
2. Développer la formation professionnelle des jeunes;
3. Financer la création et le développement des centres de formation professionnelle en matière appartenant à la filière de l'énergie;
4. Financer des projets agricoles directs et indirects intervenant dans la chaîne des valeurs;
5. Renforcer les opportunités d'emploi à travers le plan d'aide (Job Delivery) pour la mise en place du premier marché de travail de l'énergie (avec l'appui technique de l'ADPME);
6. Développer l'entrepreneuriat local avec le financement des petites entreprises à revenu fixe (PME à RF) en collaboration avec le FMI relevant le potentiel filière de l'énergie;
7. Mettre pendant l'identification (programmation) des activités économiques en un état;
8. Travailler dans la prise des participations pour inclure la création des nouvelles entreprises en mode de financement (RF) et de, en capitalisant les opportunités qu'offre la dynamique économique actuelle.

## ANNEXE 11 : GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

La Ville de Québec vise des transformations et modernisations de ses projets, ainsi que de son environnement global pour une gouvernance performante et un développement durable.

Les axes suivants représentent un certain défi :

- Développement humain : Qualité de vie, emploi, services publics de base, tels que santé, éducation, électricité, etc.
- Infrastructures : Investissements massifs dans les infrastructures urbaines (routes, transports en commun, systèmes d'approvisionnement en eau, solidarité).
- Développement urbain : Croissance non planifiée, expansion d'habitabilité, quartier informels, accès non réglementés, projets urbains difficiles, aménagement légal.
- Sécurité : Sécurité des biens, criminalité, prévention, criminalité, conflits sociaux, catastrophes naturelles.

L'historique de performances médiocres, d'échecs de résultats et de mauvais gouvernements réduisent considérablement les potentialités financières et techniques dans l'engagement avec les institutions publiques pour la mise en œuvre de leurs projets. Souvent, ces projets prennent plus de temps que prévu, ce qui entraîne des dépassements de coûts et des retards dans la réalisation des bénéfices anticipés. De plus, les processus au sein de l'administration publique sont souvent complexes, ce qui ralentit significativement la mise en œuvre des projets. Un autre défi majeur réside dans le fait que les agents des services publics possèdent moins que des compétences et formations nécessaires pour réaliser efficacement les projets.

L'accès à des informations claires et précises sur l'avancement des projets par les parties prenantes représente également un obstacle majeur à une réalisation efficace. La faible responsabilité au sein des services publics signifie que les responsables de projets ne sont pas toujours tenus responsables des résultats, ce qui contribue à une faible performance des initiatives entre elles. De plus, la mauvaise gestion des ressources financières et humaines constitue à un gaspillage des fonds publics.

La difficulté à établir des priorités parmi les projets et initiatives, en raison de la multiplicité des demandes politiques et publiques, a un impact significatif sur le développement des programmes. De même, les risques potentiels associés aux projets ne sont pas toujours correctement identifiés, anticipés et gérés. L'absence d'agilité et de réactions efficaces pour gérer rapidement les défis et obstacles compromettent souvent la réussite des projets.

Cette analyse critique de manière critique la nécessité impérieuse d'améliorer le gouvernement et la gestion des projets au sein des institutions publiques afin de renforcer leur efficacité opérationnelle et leur capacité à attirer des partenariats externes innovateurs. Face aux défis persistants tels que les retards chroniques, les dépassements budgétaires et l'inefficacité administrative, le Gouvernement provincial s'engage à mettre en place une unité de coordination des projets, ainsi que l'amélioration de performances et orientée vers les résultats.



La relation de cette unité de contribution des projets se justifie par plusieurs raisons (tableau ci-dessous) :

1. **Amélioration de l'efficacité et de la performance**
  - Mettre en place d'un système rigoureux de suivi des dépenses pour assurer une exécution en temps opportun en conformité au budget des programmes et projets.
  - Identifier les insuffisances et proposer de solutions visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
2. **Amélioration des performances administratives**
  - Intégration des Comités de Coordination thématique sur les résultats, incluant des outils de performance et d'évaluation pour une gestion optimale des projets.
  - Promotion d'une meilleure coordination inter-ministérielle et inter-agences gouvernementales.
3. **Renforcement des capacités institutionnelles**
  - Développement continu des compétences par le biais de formations et de partage de connaissances avec les agences gouvernementales et les institutions.
  - Renforcement de la capacité en favorisant une collaboration accrue aux initiatives gouvernementales et à leur mise en œuvre.
4. **Renforcement de la gouvernance**
  - Amélioration de la transparence grâce à la publication régulière de rapports sur les progrès réalisés.
  - Renforcement de la responsabilisation des responsables de projets et des agences gouvernementales vis-à-vis de leurs performances et résultats.
5. **Amélioration et efficacité des programmes**
  - Sélection des résultats et des stratégies les plus efficaces pour une mise en œuvre rapide des projets de développement.
  - Priorisation stratégique des initiatives ayant un impact substantiel sur le développement provincial.
6. **Réduction des risques et des coûts**
  - Identification proactive et anticipation des risques potentiels pour les projets.
  - Réduction rapide des coûts imprévus par une surveillance en temps réel et des ajustements adéquats.
7. **Maximisation des ressources**
  - Augmentation des recettes grâce à la réalisation et au suivi performant des projets financiers.
  - Amélioration de la solvabilité et de la régularité, attirant ainsi des parts croissantes financières et techniques engagées pour le développement durable des programmes gouvernementaux provinciaux.

La création de cette unité de coordination des projets se justifie par plusieurs raisons fondamentales :

1. **Amélioration de l'efficacité et de la performance**
  - 1. Mise en place d'un système régulier de suivi des objectifs pour assurer une réalisation en temps opportun et conforme au budget des programmes et projets.
  - 2. Identification des inefficacités et propositions de solutions visant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
2. **Amélioration des performances administratives**
  - 1. Implication du Comité de Coordination locale sur les résultats, inclusion des outils de performance et d'évaluation pour une gestion optimale des projets.
  - 2. Promotion d'une meilleure coordination inter-ministérielle et inter-espaces gouvernementaux.
3. **Renforcement des capacités institutionnelles**
  - 1. Développement continu des compétences par le biais de formations et de partage de connaissances au sein des espaces gouvernementaux et des institutions.
  - 2. Renforcement du leadership en favorisant une collaboration accrue avec les institutions gouvernementales et à leur mise au œuvre.
4. **Renforcement de la gouvernance**
  - 1. Amélioration de la transparence grâce à la publication régulière des rapports sur les progrès réalisés.
  - 2. Renforcement de la responsabilisation des responsables des projets au sein des espaces gouvernementaux vis-à-vis de leurs performances et résultats.
5. **Amélioration et efficacité des programmes**
  - 1. Sélection des projets et des initiatives innovatrices pour une mise en œuvre rapide des projets de développement.
  - 2. Observation stratégique des initiatives ayant un impact substantiel sur le développement provincial.
6. **Gestion des risques et des défis**
  - 1. Identification proactive et anticipation des risques potentiels pour les projets.
  - 2. Réaction rapide aux défis imprévus par une surveillance en temps réel et ajustements adéquats.
7. **Maximisation des ressources**
  - 1. Augmentation des revenus grâce à la réalisation et au suivi performant des projets financiers.
  - 2. Amélioration de la visibilité et de la disponibilité, attirant ainsi des partenaires financiers et techniques engagés pour le développement durable des programmes gouvernementaux provinciaux.

### 8. Cadre macroéconomique

#### 8.1. Cadre d'analyse

La loi relative aux finances publiques qui fixe les règles relatives à l'établissement du budget de la province prévoit que les données fondamentales des politiques budgétaires sont fixées dans une lettre d'intention du ministre de Gouvernement central après le budget qui établit, chaque année, un cadre budgétaire à moyen terme à 3 ans en fonction des hypothèses macroéconomiques pour l'année, préalablement définies par le ministre du Trésor Central après le plan dans ses attributions. Ce cadre présente notamment une priorité sur l'élaboration de l'ensemble des revenus du gouvernement central, des provinces et des entités territoriales décentralisées compte tenu des perspectives économiques pertinentes.

#### 8.2. Évaluation de l'activité économique

Cette section donne un aperçu des perspectives économiques internationales et nationales sous-tendant le programmation budgétaire 2024-2026.

##### Perspectives internationales

Selon les Perspectives de l'Économie mondiale (PEM) du Fonds Monétaire International d'avril 2023, la croissance mondiale devrait passer de 3,4% en 2022 à 3,8% en 2023, avant de s'établir à 4,3% jusqu'au prochain exercice. Cette révision à la hausse de la croissance serait justifiée, notamment, en raison de la guerre en Ukraine et des changements de politiques macroéconomiques adoptés par les pays avancés des derniers mois. Ce rythme pourrait ralentir davantage en cas d'escalade du conflit en Inde et d'Ukraine et de dégradation de certains équilibres relatifs aux statistiques économiques contre la Russie. Dans les pays avancés, la croissance de l'activité économique s'est élevée à 0,7% en 2022, elle devrait se situer à 1,3% en 2023 et à 1,8% en 2024. Aux États-Unis d'Amérique, la croissance de PEM s'est élevée à 1,7% en 2022, elle devrait se situer à 1,8% en 2023 et à 1,7% en 2024. Dans les pays émergents, la croissance devrait se situer à 6,8% en 2022, après un rebond de 1,8% en 2021, à 6% en 2022, une légère reprise est attendue en 2023 conduisant la croissance à 7,4%. Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique connaît une légère contraction en 2022 au lieu de croître à 4,7% contre 1,7% prévue en 2021 et 4,8% établie en 2022. Selon les mêmes

perspectives, l'inflation mondiale devrait diminuer plus fortement qu'attendu, elle devrait se situer 2,8% en 2023 contre 4,2% en 2022. En 2024, elle se situerait à 2,5%.

#### Perspectives nationales

Les perspectives de l'économie congolaise sur la période 2023-2024 devraient se relever dans un contexte marqué par la déflation des cours des matières premières à moyen terme, ainsi que par la poursuite d'une large mobilisation des politiques budgétaires et monétaires qui devra permettre la maîtrise de l'inflation et l'accroissement des investissements publics.

#### Monnaie et BOP

Selon les projections de Comité permanent de veille macroéconomique (CPVE), il est attendu, en cours des trois prochaines années, une stabilité de l'unité économique. En effet, le taux de croissance se situerait à 2,1% en moyenne au cours de la période sous analyse contre 1,8% observé les trois dernières années, soit une augmentation de 0,3 point de pourcentage. L'appui de la formation des prix intérieurs, il est attendu sur la période 2023-2024 une large déflation de ces derniers, sur le court et moyen terme grâce aux mesures de politiques économiques prudentielles dans le cadre de stabilité signé avec le Gouvernement et la Banque Centrale de Congo, en lien le contexte de la guerre russo-ukrainienne.

Le taux d'inflation moyen se situerait à 4,8% sur la période 2023-2024, contre 10,8% en cours des trois dernières années, soit un ralentissement de 6 point de pourcentage. L'inflation annuelle à la période se situerait à 4,3%, en moyenne, contre 11,4% les trois dernières années.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs macroéconomique 2021-2024

Indicateur	Années				Tendance 2023-2024		
	2021	2022	2023	2024	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB	1,8%	1,8%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%
Inflation annuelle	11,4%	11,4%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%
Taux de déflation (positif/négatif)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'inflation (positif/négatif)	10,8%	10,8%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%
Taux de change (CFA franc/CFA franc)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Taux de change (CFA franc/CFA franc)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Investissement en pourcentage	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%	14,0%

Source : Base de données mai 2021, CPVE, ministère du Plan.

## B. Mécanismes de financement

### Mécanismes généraux

Pour l'ensemble des axes de l'investissement, les Mécanismes généraux de financement sont les suivants :

1. Mécanismes budgétaires de la Ville
2. Appel de Gouvernement Central (investitions, subventions, Fonds spécifiques, Co-financement)
3. Partenariat Public - Privé (PPP) ou association ou en BOT
4. Contribution des partenaires techniques et financiers
5. Ressources propres
6. Produits des activités commerciales
7. Impôts, dons et legs

### Mécanismes spécifiques complémentaires

#### Amélioration de l'environnement :

- a. Mobilisation des taxes, droits et redevances liés à l'amélioration et à la protection de l'environnement ;
- b. Taxe d'amélioration des infrastructures
- c. Taxe d'amélioration des infrastructures particulières
- cd. Taxe sur les surfaces commerciales
- ce. Taxe pour la collecte et l'élimination des déchets
- cf. Taxe pour la gestion des eaux usées
- cg. Taxe de voirie
- ch. Redevance sur l'amélioration des décharges sauvages
- ci. Taxe sur l'amélioration et le traitement des déchets
- aj. Contributions financières et matérielles des Institutions Nationales et de coopération internationale

#### Santé :

- a. Transfert des ressources aux OIT
- b. Levée de capitaux privés avec un accord sur le secteur informel
- c. Levée des fonds via les Fonds d'investissement
- d. Privilèges de santé
- e. Fonds de contrepartie
- f. Fonds venant de la diaspora

#### Aménagement et Revitalisation de la nouvelle ville :

- a. Infrastructures privées, institutionnelles
- b. Partenariat institutionnels

## C. Projets des ressources.

### 1. Principes d'estimation des ressources

L'estimation et la projection des ressources s'effectuent en référence avec les indicateurs macroéconomiques tels que le Cadre Budgetaire à moyen terme consacré dans le lettre d'orientation budgétaire.

Pour ce faire, les données universellement admis se fondent notamment sur :

- Le cadre de la mesure des recettes réelles au cours de quatre derniers ans ainsi que l'adoption des mesures de la rationalité pour certains postes ;
- Les réalisations probables à fin 2018 sur base des réalisations du 1<sup>er</sup> semestre ;
- La prise en compte des indicateurs macroéconomiques relatifs afin de cibler les tendances des recettes à politique inchangée ;
- L'étape des recettes mesurées finales et de l'effort des services chargés de la mobilisation des recettes provinciales et communales, afin d'établir les multiples tiers affectives.

### 2. Les sources de financement du Programme économique et social

Le plan quinquennal 2014-2018 sera intégralement financé avec les ressources internes à la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions constitutionnelles et légales pertinentes.

Ces ressources comprennent des ressources internes et des ressources extérieures.

Les ressources internes sont composées des recettes courantes, des recettes en capital et des recettes exceptionnelles déduites par articles 148 et 149 de la loi n° 115 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LIFP) telle modifiée à ce jour.

Les ressources extérieures sont constituées, des dons et legs antérieurs courants, des dons et legs antérieurs projets, ainsi que des emprunts garantis par le passé récent.

Les ressources courantes de la province comprennent :

- La part de la Ville sur les recettes à repartir nationales allouées aux provinces ;
- Les impôts sans préjudice d'incidents comme notamment répartis entre la province et les unités territoriales décentralisées ;
- Les impôts et taxes spécifiques aux provinces relevant de la fiscalité directe ou indirecte ;
- Les recettes administratives relatives aux entreprises dans la division relative de la Ville ;

Les recettes de participations de la province ;

Les recettes en capital de la province comprenant :

- Les profits de cessions d'actifs ;
- Les ressources et subventions affectées aux dépenses d'investissement, notamment les ressources provenant de la Loterie nationale de participation ;

Les recettes exceptionnelles de la province comprenant :

- Les dons et legs antérieurs projets notamment l'appel aux articles de l'investissement de la Ville ;
- La quote-part des recettes de l'Etat relevant à la Ville ;
- Les dons et legs antérieurs projets ;

les subventions financières de prestige central, autres que celles affectées à l'Éducation (2000) ;

les profits des emprunts contractés dans les conditions prévues dans la loi relative aux finances publiques.3 Les ressources

Également, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les ressources attendues pour financer les services prioritaires du plan quinquennal 2015-2019 au cours de cinq prochaines années sont estimées à 252,7 à 276,223.734.734, soit l'équivalent

ANNÉE	REVENUS ANTICIPÉS	REVENUS DES CONTRIBUTIONS ET DES IMPÔTS	REVENUS DES SUBSIDES	REVENUS DES DÉPENSES	TOTAL DES REVENUS	
					2015	2019
2 015	100 000 000 000	100 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	210 000 000 000	210 000 000 000
2 016	100 000 000 000	100 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	210 000 000 000	210 000 000 000
2 017	100 000 000 000	100 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	210 000 000 000	210 000 000 000
2 018	100 000 000 000	100 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	210 000 000 000	210 000 000 000
2 019	100 000 000 000	100 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	210 000 000 000	210 000 000 000
TOTAL	500 000 000 000	500 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	1 050 000 000 000	1 050 000 000 000

L'articulation des plans d'investissement physique et financier, la planification des activités et la collaboration entre les composantes du projet.

La mise en œuvre de programmes clivés, sous la leadership du Gouvernement, en appuyant la contribution de tous les ministères, les services publics fédéraux et l'administration fédérale.

Des assignations de budget avec indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront attribuées à chaque ministère et service public dans le cadre d'une gouvernance solide sur les résultats.

Pour une administration efficace de l'exécution de programmes, le gouvernement provincial s'est doté d'une unité de coordination en charge de coordonner le suivi régulier de l'implémentation de tous les projets stratégiques et de l'application de mesures d'impact visible de façon fine de la population.

Un système de suivi et d'évaluation intégré de toute l'action gouvernementale comprendra les procédures relatives au matériel de programmation et d'évaluation, telles que :

Plan de travail

Calendrier des événements importants

Préparation et préparation de budget

Analyses participatives de consensus

Règles et protocoles financiers relatifs aux procédures

Rapports auprès des comités tripartites et des bénéficiaires

Tableau de suivi des avancées et de la performance  
Évaluations continues

Le système intégré de suivi des activités du Gouvernement, considéré de référence de tout le contrôle stratégique et opérationnel (communément appelé *Backwardly*), sera l'outil essentiel dans le gestion des performances des services du Gouvernement. Il offre l'avantage d'un pilotage efficace et fiable sur un éventail des performances financières, opérationnelles et stratégiques à travers des données synthétiques, ainsi que des indicateurs clés de performance.

De même, dans un objectif de transparence, le gouvernement provincial s'appuiera également sur le contrôle parlementaire dans les recommandations relatives à assurer une bonne mise en œuvre de programmes d'activités clés adoptés par l'Assemblée parlementaire de Québec.



## VI. CONCLUSION

En conclusion, la Ville de Kinshasa dispose d'un Programme Gouvernemental, il manque un document, pour la mise en œuvre de ses actions de développement pour les cinq prochaines années.

Ce Programme a pour objectif d'inscrire l'action de l'État-providence au droit ligne des priorités du Chef de l'État, autrement dit de traduire en actions les 8 engagements majeurs ainsi que les 3 initiatives-présidentielles. De même temps, il se veut être le vision de Gouverneur de Kinshasa qui se résume en : « Kinshasa au temps » pour une métropole structurée, saine et moderne.

ainsi, le programme du Gouvernement Provincial constitue un cadre de référence pour l'État-providence majeur et d'améliorer le cadre de vie des citoyens et citoyennes.

En regardant principalement l'indicateur de gouvernance qui constitue une certaine complexité, il a pour intention de faire un état des lieux pour identifier les enjeux et les défis auxquels la Ville sera confrontée.

C'est pourquoi, afin de proposer la Ville de Kinshasa sur le chemin de développement durable et améliorer la mise en œuvre des Services et Services, des objectifs et des actions ont été définis comme le : **---axes principaux---**

Il s'agit des axes ci-après :

- Sécurité ;
- Amélioration, Valorisation et Promotion de l'Environnement ;
- Santé et Maladie ;
- Spécialisation et Spécialisation ;
- Gouvernance Financière ;
- Gouvernance Administrative ;
- Aménagement de la Ville, Structuration de la Ville et Construction des Bâtiments publics ;
- Éducation et Emploi ;
- Sécurité et Développement ;
- Droits Sociaux et Droits d'Investissement

Pour la mise en œuvre de ce programme, un dispositif de pilotage ainsi que de suivi et des évaluations ont été proposés, assorti de paramètres recommandations utiles sur la Bonne Gouvernance.

Une concertation permanente avec toutes les parties prenantes notamment le pouvoir central, les partenaires techniques et financiers, la population kinshasaise dans ses assemblées, s'impose.

Il est compris nous arrivons les défis et défis sociaux que nous nous sommes assignés pour une Ville structurée, saine et moderne.

